

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 938

16 avril 2008

### SOMMAIRE

<b>AB Pedicure s.à r.l. ....</b>	<b>45020</b>	<b>Kitwe S.A. ....</b>	<b>45007</b>
<b>Alce Investment II S.à r.l. ....</b>	<b>44997</b>	<b>La Romaine S.A. ....</b>	<b>45023</b>
<b>Alce Investment I S.à r.l. ....</b>	<b>44995</b>	<b>LGIG 2 Property C1 S.à r.l. ....</b>	<b>45012</b>
<b>Alufast Luxembourg S.à r.l. ....</b>	<b>45013</b>	<b>Lorimi S.A. ....</b>	<b>45006</b>
<b>Apsys Investment Russia S.à r.l. ....</b>	<b>45014</b>	<b>Meg Holding S.à r.l. ....</b>	<b>45003</b>
<b>Aristolux Investment Fund Management Company S.A. ....</b>	<b>45024</b>	<b>Merrill Lynch Luxembourg Capital Fund- ing S.à r.l. ....</b>	<b>45019</b>
<b>autos-eb S.A. ....</b>	<b>45019</b>	<b>MFC Europe S.à r.l. ....</b>	<b>44980</b>
<b>B2A S.A. ....</b>	<b>45007</b>	<b>Mosport Investments S.à r.l. ....</b>	<b>44993</b>
<b>Basinco Holdings S.A.H. ....</b>	<b>45002</b>	<b>Multiplex Aylesbury Holding S.à r.l. ....</b>	<b>45015</b>
<b>BlueBay High Yield Investments (Luxem- bourg) S.à r.l. ....</b>	<b>45009</b>	<b>Munksjö Luxembourg Holding S.à r.l. ....</b>	<b>44992</b>
<b>BM 17 S.A. ....</b>	<b>45022</b>	<b>NRJIA Energy Investments Advise s.à r.l. .....</b>	<b>45015</b>
<b>Caesar Raseac S.à r.l. ....</b>	<b>44990</b>	<b>Ornita Holding S.A.H. ....</b>	<b>45008</b>
<b>Calinda Investments S.A. ....</b>	<b>45024</b>	<b>Oskar Rakso S.à r.l. ....</b>	<b>44994</b>
<b>Cistelis S.A. SPF ....</b>	<b>44993</b>	<b>Overseas Management Company (Luxem- bourg) S.à r.l. ....</b>	<b>45023</b>
<b>Construction Promotion et Engineering Luxembourg S.A. ....</b>	<b>45013</b>	<b>Pona S.à r.l. ....</b>	<b>44987</b>
<b>Decotra S.à r.l. ....</b>	<b>45018</b>	<b>Promergy S.A. ....</b>	<b>45015</b>
<b>DS Sports ....</b>	<b>44978</b>	<b>Real Estate Iso Omena S.à r.l. ....</b>	<b>44999</b>
<b>Euroheat Group S.A. ....</b>	<b>45002</b>	<b>R.S.R. S.A. ....</b>	<b>44997</b>
<b>Fin-Astra Lux S.A. ....</b>	<b>44994</b>	<b>Seeker Rekees S.à r.l. ....</b>	<b>45014</b>
<b>Findel Finance Holding S.A.H. ....</b>	<b>44992</b>	<b>SJ Properties Chocolate LuxCo2 S.A. ....</b>	<b>45012</b>
<b>Fiparco S.A. ....</b>	<b>44992</b>	<b>Skyway Logistics S.à r.l. ....</b>	<b>45008</b>
<b>Fransiscus Invest S.A. ....</b>	<b>45009</b>	<b>Société Financière Industrielle SA ....</b>	<b>44993</b>
<b>Galfin S.A. ....</b>	<b>45008</b>	<b>Socostramo International S.A. ....</b>	<b>45006</b>
<b>Global Garden Products C S.à r.l. ....</b>	<b>45019</b>	<b>Staring Capital GP Partners S.C.A. ....</b>	<b>45013</b>
<b>HP Lux S.à r.l. ....</b>	<b>45003</b>	<b>Stubolux S.A. ....</b>	<b>44989</b>
<b>Integro Finance Europe S.à r.l. ....</b>	<b>44990</b>	<b>Torator Holding S.A.H. ....</b>	<b>45001</b>
<b>J.L.SCI ....</b>	<b>44987</b>	<b>Vega Investments &amp; Co S.A. ....</b>	<b>45009</b>
<b>K-Botte S.à r.l. ....</b>	<b>45011</b>	<b>Ventus Novus S. à r.l. ....</b>	<b>44989</b>

## D.S.S., DS Sports, Association sans but lucratif.

Siège social: L-9651 Eschweiler, 23, rue du Village.

R.C.S. Luxembourg F 7.552.

### STATUTS

Entre les soussigné(e)s dénommés ci-après «membres fondateurs», il a été constitué une association sans but lucratif régie par les présents statuts et la loi du 21 avril 1928 sur les associations sans but lucratif:

Strecker Daniel, soldat volontaire auprès de l'armée luxembourgeoise, demeurant à L-9651 Eschweiler, 23, rue du village, de nationalité luxembourgeoise;

Schenk Michael, étudiant, demeurant à L-9560 Wiltz, 132, rue du X septembre, de nationalité luxembourgeoise, et;

In't Groen Kevin, étudiant, demeurant à L-9663 Kautenbach, 8, Alschterstrooss, de nationalité néerlandaise;

Fischer Kenny, étudiant, demeurant à L-9773 Troine-Route, maison, 5B de nationalité luxembourgeoise.

**Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination et siège.** L'association est dénommée «DS Sports», en abréviation D.S.S.

Son siège social est établi à L-9651 Eschweiler, 23, rue du Village.

La durée de l'association est illimitée.

**Art. 2. Objet.** L'association a pour objet:

Organisation de fêtes, bals et manifestations sportives, non-sportives et culturelles, etc.

L'association peut effectuer toutes opérations qui entrent dans son objet social ou qui s'y rapportent directement ou indirectement.

L'association se réserve le droit d'administrer et de gérer, y compris d'acquérir, de louer et de vendre tous biens meubles et immeubles nécessaires à ces fins.

Elle pourra également organiser des activités culturelles à destination et/ou au profit de son public cible.

L'association observe la plus stricte neutralité en matière politique et religieuse.

**Art. 3.1. Les membres fondateurs.** Les membres fondateurs sont membres effectifs de l'association.

**Art. 3.2. Les membres effectifs.** Peut devenir «membre effectif» de l'association toute personne physique ou association qui adhère aux présents statuts et qui pourra fournir un avantage à l'association D.S.S. en s'engageant activement par son appui moral et matériel. Il est admis par décision du conseil d'administration, à la suite d'une demande écrite. Le membre effectif dispose d'un droit de vote simple.

**Art. 3.3. Les membres adhérents.** Peut devenir «membre adhérent» toute personne, toute association ou tout organisme privé ou public. Le membre adhérent ne dispose pas du droit de vote. Dès lors, il ne saurait participer ni à l'administration, ni à la gestion de l'association.

Le membre adhérent pourra bénéficier de certaines remises lors des manifestations organisées par l'association D.S.S.

**Art. 3.4. Les membres sympathisants.** Peut devenir «membre sympathisant» toute personne, toute association ou tout organisme privé ou public qui soutient l'association D.S.S.

Le membre sympathisant ne dispose pas du droit de vote. Dès lors, il ne saurait participer ni à l'administration, ni à la gestion de l'association.

**Art. 3.5. Les membres d'honneur.** Peut devenir «membre d'honneur» toute personne qui se distingue particulièrement dans le soutien pour l'association D.S.S. L'admission d'un «membre d'honneur» est formalisée par une décision du CA.

La liste des membres est complétée chaque année par indications des modifications qui se sont produites au 31 décembre.

**Art. 4. Démission / Exclusion.** Tout membre a la possibilité de se retirer de l'association en adressant sa démission aux administrateurs.

Est réputé démissionnaire après le délai de 3 mois à compter du jour de l'échéance, tout membre qui n'a pas payé la cotisation lui incombant.

Les membres peuvent être exclus de l'association si, d'une manière quelconque, ils portent atteinte aux intérêts et/ou aux objets de l'association. A partir de la proposition d'exclusion formulée par le conseil d'administration, jusqu'à la décision définitive de l'assemblée générale statuant à la majorité des deux tiers des voix, le membre dont l'exclusion est envisagée, est suspendu de plein droit de ses fonctions sociales.

Avant toute décision du CA puis de l'AG, le membre doit être informé de la mesure envisagée à son encontre et des motifs la justifiant et avoir eu, s'il en exprime le souhait, l'occasion de s'exprimer y relativement.

Les membres, démissionnaires ou exclus, ne peuvent porter atteinte à l'existence de l'association et n'ont aucun droit à faire valoir ni sur son patrimoine ni sur les cotisations payées.

**Art. 5. Ressources / Dons.** Les ressources de l'association comprend notamment:

- Les cotisations des membres
- Les subsides et subventions
- Les dons, legs ou sponsoring en sa faveur
- Les participations aux frais des manifestations organisés
- Les produits d'activités lucratives non récurrentes

L'admission d'un don, individuel ou collectif, au profit de l'association ne donne aucun droit au(x) donateur(s) de participer ni à l'administration, ni à la gestion de l'association.

**Art. 5.1. Cotisations.** Le montant de la cotisation annuelle pour les membres effectifs, adhérents, sympathisants et membres d'honneurs va être déterminé lors de la première AG.

**Art. 6. Administration.** L'association est administrée par le Conseil d'Administration (CA), composé de 3 membres au moins, qui sont élus par l'assemblée générale statuant à la majorité simple des voix des membres présents ou représentés. Chaque membre présent ne pourra représenter qu'un seul autre membre.

La durée des mandats des membres du conseil d'administration est de trois années.

Les administrateurs sortants sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués par une assemblée générale ordinaire ou extraordinaire. La démission du conseil d'administration peut se faire par courrier recommandé.

Le conseil d'administration qui se réunit sur convocation de son président ne peut valablement délibérer que si la moitié de ses membres au moins sont présents. Toute décision doit être prise à la majorité simple des membres élus. En cas d'égalité des voix, la voix du président est prépondérante. Le conseil d'administration se réunit au moins deux fois par an.

Le Président du conseil d'administration représente l'association dans les relations avec les tiers. Pour que l'association soit valablement engagée à l'égard de ceux-ci, 2 signatures de membres du conseil d'administration en fonction et dûment mandatés à cet effet sont nécessaires.

Le conseil d'administration gère les affaires et les avoirs de l'association. Il exécute les directives à lui dévolues par l'assemblée générale conformément à l'objet de l'association.

**Art. 7. Assemblée générale.** L'Assemblée Générale (AG) qui se compose de tous les membres est convoquée régulièrement par le conseil d'administration une fois par an et irrégulièrement chaque fois que les intérêts de l'association l'exigent ou qu'un cinquième des associés le demandent par écrit au conseil d'administration. La convocation indiquant l'ordre du jour se fait au moins 8 jours avant par écrit (lettre ou e-mail).

L'assemblée générale doit valablement délibérer sur les objets suivants:

- modifications des statuts et règlement interne
- nomination et révocation des administrateurs et des réviseurs de caisses
- approbation des budgets et comptes
- dissolution de l'association

Le conseil d'administration soumet annuellement à l'approbation de l'assemblée générale le rapport d'activités, les comptes de l'exercice écoulé et le budget du prochain exercice.

L'exercice budgétaire commence le 1<sup>er</sup> janvier de chaque année. Les comptes sont arrêtés le 31 décembre et soumis à l'assemblée générale avec le rapport de la commission de vérification des comptes.

**Art. 8. Affiliation.** L'association peut devenir membre d'une autre fédération visant des buts analogues. L'adhésion, respectivement la démission en groupe est soumise aux décisions de l'assemblée générale.

**Art. 9. Dispositions diverses.** En cas de liquidation, les fonds de l'association seront mises à la disposition des oeuvres sociales de la commune de Eschweiler.

**Art. 10. Dispositions diverses.** Pour tout ce qui n'est pas réglementé par les présents statuts il est renvoyé à la loi du 21 avril 1928 sur les associations sans but lucratif telle qu'elle a été modifiée par les lois du 22 février 1984 et du 4 mars 1994 ainsi qu'au règlement interne en vigueur approuvé lors de la dernière assemblée générale.

**Art. 10. Dispositions diverses.** Pour tout ce qui n'est pas réglementé par les présents statuts il est renvoyé à la loi du 21 avril 1928 sur les associations sans but lucratif telle qu'elle a été modifiée par les lois du 22 février 1984 et du 4 mars 1994 ainsi qu'au règlement interne en vigueur approuvé lors de la dernière assemblée générale.

Signatures des membres fondateurs susmentionnés: STRECKER Daniel, SCHENK Michael, IN'T GROEN Kevin, FISCHER Kenny

Ainsi fait Eschweiler, le 17 mars 2008.

Signatures.

Référence de publication: 2008042158/801082/108.

Enregistré à Diekirch, le 25 mars 2008, réf. DSO-CO00275. - Reçu 397,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080044901) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2008.

**MFC Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2430 Luxembourg, 20, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 137.206.

—  
STATUTES

In the year two thousand and eight, on the twenty-eighth day of February.

Before Maître Gérard LECUIT, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

The company LK EUROPE B.V., with registered address at, NL 1016 BS Amsterdam, Herengracht 208, The Netherlands, a private limited liability company incorporated under the laws of The Netherlands, registered with the trade register of Amsterdam under the number 34283450,

duly represented by Maître Sophie ZINTZEN, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy under private seal, given on February 18, 2008.

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the appearing person, and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as here above stated, has requested the undersigned notary to state the articles of incorporation of a limited liability company («société à responsabilité limitée») governed by the relevant laws and the present articles:

**Title I. Name - Duration - Registered office - Purpose**

**Art. 1.** There is hereby established by the subscriber and between all those who may become members in the future, a corporation with limited liability («société à responsabilité limitée»), which will be governed by the laws in force, namely the Companies' Act of August 10, 1915, such as amended, and by the present articles of association, under the name of MFC EUROPE S.à r.l.

**Art. 2.** The Corporation is established for an unlimited duration.

**Art. 3.** The registered office of the Corporation is established in Luxembourg-City.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of its members. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the sole manager or the board of managers.

If extraordinary events of a political or economic nature which might jeopardize the normal activity at the registered office or the easy communication of this registered office with foreign countries occur or are imminent, the registered office may be transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such decision will have no effect on the nationality of the Corporation. The declaration of the transfer of the registered office will be made and brought to the attention of third parties by the organ of the Corporation which is best situated for this purpose under the given circumstances.

**Art. 4.** The Corporation's purpose is the acquisition, the holding and the disposal, by any means whatsoever, of establishments of the hotel business, the management and the operating of hotels, restaurants and pubs being held by the group of companies the Company is part of.

The purpose of the Corporation is also the acquisition, the holding, the management and the disposal, by any means whatsoever, of real estate and assets of any other kind in the context of intra-group transactions.

The Corporation may carry on its activities both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

The purpose of the Corporation is furthermore the holding and management of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg or foreign companies having a similar purpose, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio.

The Corporation may render assistance whether by way of advisory, loans, guarantees or otherwise to the establishments and participations it holds directly or indirectly and to the companies of the group.

The Corporation may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds and debentures.

In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

### **Title II. Capital - Units**

**Art. 5.** The subscribed capital is set at EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euros) represented by 500 (five hundred) units with a par value of EUR 25,- (twenty-five Euros) each, which have been fully subscribed.

**Art. 6.** Any regularly constituted meeting of members of the Corporation shall represent the entire body of members of the Corporation. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify all acts relating to the operations of the Corporation.

Except as otherwise required by law, resolutions at a meeting of members duly convened will be passed by unanimous consent of those present and voting.

The capital and other provisions of these articles of incorporation may, at any time, be changed by the sole member or by a majority of members representing at least three quarters (3/4) of the capital. The members may also change the nationality of the Corporation by a unanimous decision.

If all of the members are present or represented at a meeting of members, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

**Art. 7.** Each unit is entitled to one vote in ordinary and extraordinary general meetings.

The Corporation will recognize only one holder per unit; in case a unit is held by more than one person, the Corporation has the right to suspend the exercise of all rights attached to that unit until one person has been appointed as the sole owner in relation to the Corporation. The same applies in case of a conflict between the usufructuary and the bare owner or a debtor whose debt is encumbered by a pledge and his creditor.

Each unit gives right to one fraction of the assets and profits of the Corporation in direct proportion to its relationship with the number of units in existence.

**Art. 8.** If the Corporation has only one member, this sole member exercises all the powers of the general meeting.

The decisions of the sole member, which are taken in the scope of the first paragraph are recorded in minutes or drawn-up in writing.

Also, contracts entered into between the sole member and the Corporation represented by him are recorded on minutes or drawn-up in writing.

Nevertheless, this latter provision is not applicable to current operations entered into under normal conditions.

**Art. 9.** If the Corporation has at least two members, the units are freely transferable between the members.

The unit transfer inter vivos to non-members is subject to the consent given in a general meeting of members representing at least three quarters (3/4) of the Corporation's capital.

In the case of the death of a member the unit transfer to non-members is subject to the consent of owners of units representing no less than three quarters (3/4) of the rights held by the surviving members. In this case, however, the approval is not required if the units are transferred either to heirs entitled to a compulsory portion or to the surviving spouse.

**Art. 10.** Bankruptcy or insolvency of one or more of the members will not put an end to the Corporation.

**Art. 11.** The creditors or legal successors of the members may neither, for whatever reason, affix seal on the assets or documents of the Corporation, nor interfere in any manner in the management of the Corporation.

### **Title III. Administration and audit**

**Art. 12.** The Corporation shall be managed by one or several managers, who need not be members of the Corporation.

The manager(s) is/are appointed and removed by a decision of the general meeting of members, which determines their powers, compensation and duration of their mandates. Each term of their mandate may not exceed a period of six years and they shall hold office until their successors are appointed.

**Art. 13.** The board of managers may choose from among its members a chairman. It may also choose a secretary, who needs not to be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers and of the members.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least twenty-four hours in advance of the hour set for such a meeting, except in circumstances of emergency in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of the meeting. This notice may be waived by the consent in writing or by cable, telegram, telex, email or telefax of each manager. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex, email or telefax another manager as his proxy.

Votes may also be cast in writing or by email, telegram, telex or telefax.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions voted at the managers' meetings.

**Art. 14.** The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the chairman pro tempore who presided at such meeting.

Copies or extracts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman, by the secretary or by two managers.

**Art. 15.** The sole manager/board of managers is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition on behalf of the Corporation in its interests.

All powers not expressly reserved by law to the general meeting of members fall within the competence of the sole manager/board of managers.

**Art. 16.** The Corporation will be bound by the sole signature of the single manager or the joint signature of two managers in case of plurality of managers.

**Art. 17.** In the execution of their mandate, the manager(s) is/are not held personally responsible for the obligations of the Corporation. As agents of the Corporation, they are responsible for the correct performance of their duties.

**Art. 18.** The accounting year of the Corporation shall begin on January 1st of each year and shall terminate on December 31st.

**Art. 19.** The annual accounts are drawn up by the manager / board of managers as at the end of each fiscal year and will be at the disposal of the members at the registered office of the Corporation. Each member may inspect at any time the annual accounts and in general the books of the Corporation at the registered office of the Corporation. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the general expenses, the social charges, the amortizations and the provisions represents the net profit of the Corporation.

Out of the annual net profits of the Corporation, five percent (5%) shall be placed into the legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten per cent (10%) of the capital of the Corporation, but will be resumed until the complete reconstitution of the reserve, if at a given moment and for whatever reason the latter has been touched.

The general meeting of members, upon recommendation of the manager / board of managers, will determine by vote how the annual net profits will be disposed of.

Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

1. Interim accounts are established by the manager/board of managers,
2. These accounts show a profit including profits carried forward,
3. The decision to pay interim dividends is taken by an extraordinary general meeting of the members.

**Art. 20.** The financial statements of the Corporation may be audited by one or several independent auditors. The general meeting of members shall decide on the opportunity to appoint one or several independent auditor(s), and shall determine their number, remuneration and term of office, which may not exceed six years.

#### **Title IV. Winding up - Liquidation**

**Art. 21.** In the event of dissolution of the Corporation, liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the meeting of members effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

When the liquidation is closed, the assets of the Corporation will be distributed to the members proportionally to the units they are holding.

**Art. 22.** All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of August tenth, nineteen hundred and fifteen on commercial companies and amendments thereto.

**Art. 23.** Any litigation which might occur during the liquidation of the Corporation, either between the members themselves or between the manager(s) and the Corporation, will be settled, insofar as the business of the Corporation is concerned, by arbitration in compliance with the civil procedure.

#### *Declaration*

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in article 183 of the law of August 10, 1915, on commercial companies as amended and expressly states that they have been fulfilled.

#### *Transitory provision*

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Corporation and shall terminate on December 31st of the year two thousand and eight.

#### *Subscription and payment*

The Articles of Incorporation having thus been drawn up, the 500 (five hundred) units have been subscribed and fully paid-in by LK EUROPE B.V., prenamed, so that the amount of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euros) is at the free disposal of the Corporation, as was certified to the notary executing this deed.

#### *Expenses*

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Corporation as a result of its formation are estimated at approximately EUR 1.600.- (one thousand six hundred euros).

#### *Extraordinary General Meeting*

Immediately after the incorporation of the Corporation, the sole member, representing the entire corporate capital represented as here above stated, held an extraordinary general meeting and passed the following resolutions:

- 1) The registered office of the Corporation is set at 20, rue Michel Rodange, L-2432 Luxembourg;
- 2) The number of managers is fixed at 2 (two);
- 3) The following persons are appointed as managers:

- Mr. Francesco BISCARINI, born on February 23, 1971 in Perugia (Italy) with private address at 22, rue Michel Welter, L-2730 Luxembourg;

- Mr. Edwin VAN EMMERIK, born on February 12, 1966 in Utrecht (The Netherlands) with private address at Gulden Hoeve 42, 3451 TG Vleuten, The Netherlands.

- 4) The managers are appointed for an undetermined period.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a German version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the German text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document

The document having been read to the proxyholder, acting as here above stated, the proxyholder signed together with the notary the present deed.

#### **Folgt die deutsche Übersetzung des vorhergehenden Textes:**

Im Jahre zweitausendacht, am achtundzwanzigsten Februar.

Vor dem unterzeichneten Notar Gérard LECUIT, mit Amtswohnsitz in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg.

Ist erschienen:

die Gesellschaft LK EUROPE B.V., mit Gesellschaftssitz in NL 1016 BS Amsterdam, Herengracht 208, Niederlanden, Gesellschaft mit beschränkter Haftung gegründet gemäß dem Recht der Niederlanden, eingetragen im Handelsregister von Amsterdam unter der Nummer 34283450,

vertreten durch Maître Sophie ZINTZEN, Rechtsanwalt, wohnhaft in Luxemburg,

aufgrund einer privatschriftlichen Vollmachterteilung, ausgestellt am 18. Februar 2008.

Die Vollmacht bleibt nach ne varietur Unterzeichnung durch die erschienene Person und den unterzeichneten Notar dieser Urkunde zum Zwecke der Einregistrierung als Anlage beigefügt.

Welche Erschienene, vertreten wie vorgenannt, ersuchte den unterzeichneten Notar die Satzung einer von ihm zu gründenden Gesellschaft mit beschränkter Haftung («société à responsabilité limitée») gemäß dem geltenden Recht und den vorliegenden Artikeln aufzunehmen.

#### **Titel I. Name - Dauer - Gesellschaftssitz - Gesellschaftszweck**

**Art. 1.** Hiermit vom Zeichner und zwischen all denen Personen, welche später Gesellschafter der Gesellschaft werden, eine Gesellschaft in Form einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée), die dem derzeitigen geltenden Recht, namentlich dem Gesetz vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften, wie abgeändert, und der folgenden Satzung unterliegt, unter der Bezeichnung MFC EUROPE S.à r.l. gegründet.

**Art. 2.** Die Dauer der Gesellschaft ist unbeschränkt.

**Art. 3.** Der Sitz der Gesellschaft ist in Luxemburg-Stadt.

Der Sitz der Gesellschaft kann an irgendeinen Ort innerhalb des Großherzogtums Luxemburg durch Beschluss der Gesellschafterversammlung verlegt werden. Niederlassungen oder andere Büros können sowohl in Luxemburg als auch im Ausland durch den alleinigen Geschäftsführer oder die Geschäftsführung eröffnet werden.

Sollte die normale Geschäftstätigkeit am Gesellschaftssitz oder der reibungslose Verkehr mit dem Sitz oder von diesem Sitze mit dem Ausland durch außergewöhnliche Ereignisse politischer oder wirtschaftlicher Art gefährdet werden, so kann der Gesellschaftssitz vorübergehend bis zur völligen Wiederherstellung normaler Verhältnisse ins Ausland verlegt

werden. Diese Maßnahme betrifft jedoch in keiner Weise die Nationalität der Gesellschaft. Die Bekanntmachung von einer Verlegung hat an Dritte zu erfolgen durch das Organ der Gesellschaft, welches hierzu am besten unter den gegebenen Umständen zu tun in der Lage ist.

**Art. 4.** Zweck der Gesellschaft ist der Erwerb, das Halten und die Veräußerung, in welcher Form auch immer, von Betrieben im Hotelgewerbe, die Verwaltung und die Führung von Hotels, Restaurants und Gaststätten, welche von Gruppengeschafter der Gesellschaft gehalten wird.

Zweck der Gesellschaft ist außerdem der Erwerb, das Halten, die Verwaltung und die Veräußerung, in welcher Form auch immer, von Immobilien und Aktivvermögen im Allgemeinen im Rahmen von Transaktionen zwischen Gruppengesellschaften.

Die Gesellschaft kann ihre Tätigkeiten sowohl im Großherzogtum Luxemburg, als auch im Ausland ausüben.

Zweck der Gesellschaft ist zudem Beteiligungen in welcher Form auch immer in luxemburgischen oder ausländischen Gesellschaften mit ähnlichem Zweck zu halten, ebenso wie der Erwerb durch Kauf, Zeichnung oder in jeder anderen Weise, und die Übertragung durch Verkauf, Tausch oder in jeder anderen Weise von Aktien, Anleihen, Schuldanererkennungen, Noten und Wertpapieren im allgemeinen sowie das Halten, die Verwaltung, die Überwachung und Betreuung dieser Wertpapiere.

Die Gesellschaft kann Unterstützung gewähren, sei es durch Beratung, Gewährung von Darlehen, Garantien oder in anderer Weise, zugunsten der Betriebe und Beteiligungen welche sie direkt oder indirekt hält sowie den Gruppengesellschaften.

Die Gesellschaft kann Anleihen in jeder Form aufnehmen und Schuldverschreibungen und Schuldanererkennungen ausgeben.

Sie kann grundsätzlich sämtliche Kontroll- und Aufsichtsmaßnahmen unternehmen, sowie jede Handlungen ausführen, die sie für die Verfolgung und Entwicklung des Gesellschaftszweckes für notwendig erachtet.

## **Titel II. Gesellschaftskapital und Gesellschaftsanteile**

**Art. 5.** Das Stammkapital der Gesellschaft beträgt EUR 12.500,- (zwölftausendfünfhundert Euro), eingeteilt in 500 (fünfhundert) Geschäftsanteile zu je EUR 25,- (fünfundzwanzig Euro) welche voll einbezahlt wurden.

**Art. 6.** Jede ordnungsmäßige Gesellschafterversammlung wird die Gesamtheit der Gesellschafter der Gesellschaft vertreten. Sie wird die ausgedehntesten Befugnisse haben, alle Handlungen bezüglich der Geschäfte der Gesellschaft anzuordnen, zu vollstrecken oder zu ratifizieren.

Sofern das Gesetz nichts Gegenteiliges vorsieht, werden die Beschlüsse der ordnungsgemäß einberufenen Gesellschafterversammlung per einstimmigem Beschluss der anwesenden und abstimmenden Gesellschafter angenommen.

Das Stammkapital sowie die Artikel dieser Satzung können zu jeder Zeit durch Beschluss des alleinigen Gesellschafters oder per Beschluss der Gesellschafter geändert werden. Die Änderung der Nationalität der Gesellschaft kann ebenfalls durch den einstimmigen Beschluss der Gesellschafter herbeigeführt werden.

Falls alle Gesellschafter bei der Gesellschafterversammlung anwesend oder vertreten sind und falls sie erklären, dass sie über die Tagesordnung informiert wurden, kann die Gesellschafterversammlung ohne vorherige Einberufung abgehalten werden.

**Art. 7.** Jeder Geschäftsanteil berechtigt zur Abgabe einer Stimme bei einer ordentlichen und außerordentlichen Gesellschafterversammlung.

Die Gesellschaft wird nur einen einzigen Eigentümer pro Geschäftsanteil anerkennen; falls ein Geschäftsanteil im Besitz von mehr als einer Person ist, hat die Gesellschaft das Recht die Ausübung aller Rechte des betreffenden Geschäftsanteils aufzuheben, bis dass eine Person als alleiniger Eigentümer in den Beziehungen mit der Gesellschaft benannt wurde. Das gleiche gilt für den Konfliktfall zwischen dem Nießbraucher (usufruitier) und dem Eigentümer (nu-proprétaire) oder zwischen dem Schuldner, dessen Schuld mit einem Pfandrecht belastet wird, und seinem Gläubiger.

Jeder Geschäftsanteil berechtigt zur Zuteilung des erzielten Gewinnes der Gesellschaft im direkten proportionalen Verhältnis zu den bestehenden Geschäftsanteilen.

**Art. 8.** Wenn die Gesellschaft nur einen Gesellschafter hat, übt dieser Alleingeschafter die Funktion der Gesellschafterversammlung aus.

Die Entscheidungen des Alleingeschafters, welche im Rahmen des ersten Absatzes getroffen werden, sind in ein Protokoll aufzunehmen oder schriftlich abzufassen.

Weiterhin werden Verträge, die zwischen dem Alleingeschafter und der durch den Alleingeschafter vertretenen Gesellschaft geschlossen werden, schriftlich abgefasst.

Nichtsdestotrotz ist diese letzte Bedingung nicht anwendbar auf laufende Geschäfte die unter normalen Bedingungen eingegangen werden.

**Art. 9.** Wenn die Gesellschaft mindestens zwei Gesellschafter hat, sind die Geschäftsanteile frei unter Gesellschaftern übertragbar.

Die Übertragung von Geschäftsanteile an Nicht-Gesellschafter ist abhängig von der Zustimmung von Gesellschaftern die mindestens drei Viertel (3/4) des Stammkapitals repräsentieren, gegeben in einer Gesellschafterversammlung.

Im Todesfall eines Gesellschafter ist die Übertragung von Geschäftsanteilen an Nicht-Gesellschafter abhängig von der Zustimmung von Gesellschaftern die nicht weniger als drei Viertel (3/4) der Rechte der verbleibenden Gesellschafter repräsentieren.

In diesem Fall ist die Genehmigung nicht erforderlich, wenn die Übertragung an Pflichtteilsberechtigte oder den überlebenden Lebenspartner erfolgt.

**Art. 10.** Konkurs und Insolvenz eines oder mehrerer Gesellschafter haben nicht die Beendigung der Gesellschaft zur Folge.

**Art. 11.** Gläubiger oder Rechtsnachfolger der Gesellschafter können in keinem Fall Antrag auf Siegelanlegung am Gesellschaftseigentum oder Gesellschaftsdokumenten stellen, noch in irgendeiner Weise in die Geschäftsführung der Gesellschaft eingreifen.

### **Titel III. Geschäftsführung und Prüfung**

**Art. 12.** Die Geschäftsführung besteht aus einem oder mehreren Geschäftsführer, die nicht Gesellschafter der Gesellschaft sein müssen.

Der Geschäftsführer/Rat der Geschäftsführer wird durch Beschluss der Gesellschafterversammlung bestellt und abberufen.

Die Gesellschafterversammlung bestimmt die Befugnisse, das Entgelt und die Dauer des Mandats, welches sechs Jahre nicht überschreiten darf, wobei diese ihr Amt noch solange ausüben bis ihre Nachfolger bestimmt wurden.

**Art. 13.** Die Geschäftsführung kann unter ihren Mitgliedern einen Vorsitzenden wählen.

Sie kann weiterhin einen Sekretär wählen, der nicht Geschäftsführer sein muss und der verantwortlich für das Halten der Protokolle der Sitzungen der Geschäftsführung und der Gesellschafter ist.

Die Geschäftsführung kommt auf Einberufung durch den Vorsitzenden oder zwei Geschäftsführer zusammen und zwar am Ort, der in der Einberufung der Sitzung genannt ist.

Schriftliche Einberufungsschreiben zu jeder Sitzung der Geschäftsführung müssen allen Geschäftsführern mindestens vierundzwanzig Stunden vor dem Zeitpunkt der Abhaltung der Sitzung zugestellt werden, außer in dringenden Fällen, wobei dann die Art des Dringlichkeitsfalles in dem Einberufungsschreiben genannt werden muss.

Auf die Einberufung kann schriftlich oder per Kabel, Telegramm, Telex, E-Mail oder Fax durch jeden Geschäftsführer verzichtet werden. Gesonderte Einberufungsschreiben sind nicht notwendig bei individuellen Sitzungen, die zu Zeiten und an Orten gehalten werden, welche aus einem Zeitplan hervorgehen, welcher vorher durch einen Geschäftsführungsbeschluss genehmigt wurde.

Jeder Geschäftsführer kann sich bei jeder Sitzung vertreten lassen, indem er schriftlich oder per Kabel, Telegramm, Telex, E-Mail oder Fax einen anderen Geschäftsführer zum Vertreter bestellt.

Abstimmungen können auch schriftlich oder per E-Mail, Telegramm, Telex oder Fax durchgeführt werden.

Die Geschäftsführung kann nur wirksam beraten und handeln, wenn mindestens eine Mehrheit von Geschäftsführern auf der Sitzung anwesend oder vertreten ist. Die Entscheidungen werden durch eine Mehrheit der auf einer Sitzung anwesenden oder vertretenen Geschäftsführer getroffen.

Schriftliche Beschlüsse, die von allen Geschäftsführern genehmigt und unterzeichnet wurden, haben die selbe Wirkung wie Beschlüsse, über die auf Sitzungen der Geschäftsführung abgestimmt wurde.

**Art. 14.** Die Protokolle jeder Sitzung der Geschäftsführung werden von deren Vorsitzenden unterzeichnet oder, in dessen Abwesenheit, durch den vorübergehenden Vorsitzenden, der den Vorsitz dieser Sitzung übernommen hat.

Kopien und Auszüge solcher Sitzungen, die zur Vorlage in Rechtsangelegenheiten oder in sonstiger Weise kommen können werden durch den Vorsitzenden, den Sekretär oder zwei Geschäftsführer unterzeichnet.

**Art. 15.** Der Geschäftsführer/Rat der Geschäftsführer verfügt über die weitestgehenden Befugnisse, jegliche Verwaltungs- und Verfügungshandlungen im Namen und im Interesse der Gesellschaft vorzunehmen.

Sämtliche Befugnisse, die nicht ausdrücklich durch das Gesetz der Gesellschafterversammlung vorbehalten sind, fallen in die Zuständigkeit des Geschäftsführers/Rates der Geschäftsführer.

**Art. 16.** Die Gesellschaft wird durch die Einzelunterschrift des alleinigen Geschäftsführers oder im Falle von mehreren Geschäftsführern durch die gemeinsame Unterschrift von zwei Geschäftsführern verpflichtet.

**Art. 17.** In Ausübung ihres Mandats ist/sind der/die Geschäftsführer nicht persönlich haftbar für die Verpflichtungen der Gesellschaft. Als Vertreter der Gesellschaft sind sie verantwortlich für die gewissenhafte Ausführung der ihnen obliegenden Pflichten.

**Art. 18.** Das Geschäftsjahr der Gesellschaft beginnt am 1. Januar eines jeden Jahres und endet am 31. Dezember eines jeden Jahres.

**Art. 19.** Am Ende eines jeden Geschäftsjahres wird durch den Geschäftsführer/ Rat der Geschäftsführer ein Jahresabschluss erstellt und den Gesellschaftern am Sitz der Gesellschaft zur Verfügung gestellt. Jeder Gesellschafter kann zu jeder Zeit am Sitz der Gesellschaft Einsicht in den Jahresabschluss und die Bücher der Gesellschaft nehmen.

Das Guthaben der Gewinn und Verlust Bilanz nach Abzug der allgemeinen Kosten, Sozialabgaben, Tilgungen und Provisionen stellt den Reingewinn der Gesellschaft dar. Von diesem jährlichen Reingewinn der Gesellschaft werden 5% (fünf Prozent) zur Bildung der gesetzlichen Rücklage verwendet. Diese zwingende Verpflichtung zur Bildung von Rücklagen endet, wenn die Rücklagen einen Betrag erreicht haben, der 10% (zehn Prozent) des Stammkapitals der Gesellschaft entspricht, lebt aber auf bis zur vollständigen Wiederherstellung der Reserven, wenn zu irgendeinem Zeitpunkt aus welchen Gründen auch immer die Reserven angegriffen werden müssen.

Auf Empfehlung des Geschäftsführers/Rates der Geschäftsführer entscheidet die Gesellschafterversammlung durch einstimmigen Beschluss über die Verwendung des jährlichen Gewinnes.

Vorschüsse auf Dividenden können zu jeder Zeit unter den nachfolgenden Bedingungen ausgezahlt werden:

1. der Geschäftsführer/Rat der Geschäftsführer stellt einen Zwischenabschluss auf,
2. dieser Zwischenabschluss weist eine positive Bilanz auf, einschließlich der übertragenen Gewinne,
3. die Entscheidung Vorschüsse auf Dividenden zu gewähren wird anlässlich einer außerordentlichen Generalversammlung der Gesellschafter gefasst.

**Art. 20.** Die Prüfung der Finanzunterlagen der Gesellschaft kann durch einen oder mehrere unabhängige Wirtschaftsprüfer erfolgen. Die Gesellschafterversammlung entscheidet über die Möglichkeit der Ernennung einer oder mehrerer Wirtschaftsprüfer und legt deren Anzahl, Vergütung und die Dauer des Mandats, welches 6 (sechs) Jahre nicht überschreiten darf, fest.

#### **Titel IV. Auflösung und Liquidation**

**Art. 21.** Im Falle der Auflösung der Gesellschaft, wird die Liquidation durch einen oder mehrere Liquidatoren (welche natürliche Personen oder Körperschaften sein können) erfolgen, die durch die Gesellschafterversammlung ernannt werden, welche über diese Auflösung entschieden hat und ihre Befugnisse und Vergütungen festlegen wird.

Nach Abschluss der Liquidation werden die Aktiva der Gesellschaft entsprechend den Geschäftsanteilen, die sie halten, den Gesellschaftern zugeteilt.

**Art. 22.** Für alle Punkte, die nicht in der vorliegenden Satzung vorgesehen sind, gelten die Bestimmungen des Gesetzes vom zehnten August neunzehnhundertundfünfzehn über die Handelsgesellschaften wie abgeändert.

**Art. 23.** Jeder Rechtsstreit, der während der Liquidation der Gesellschaft eintritt, auch zwischen den Gesellschaftern oder dem Geschäftsführer/Rat der Geschäftsführer und der Gesellschaft, unterliegt, sofern es die Geschäftstätigkeit der Gesellschaft betrifft, der Entscheidung eines Schiedsgerichtes «arbitrage» gemäß der Zivilprozessordnung.

#### *Erklärung*

Der unterzeichnete Notar erklärt hiermit die in Artikel 183 des Gesetzes von 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften, wie abgeändert, vorgesehenen Bedingungen überprüft zu haben, und bescheinigt ausdrücklich, dass sie erfüllt worden sind.

#### *Übergangsbestimmung*

Das erste Geschäftsjahr beginnt am heutigen Tage der Gesellschaftsgründung und endet am 31. Dezember 2008.

#### *Zeichnung und Einzahlung*

Nach erfolgter Festlegung der Satzung wurden die 500 (fünfhundert) Geschäftsanteile gezeichnet und vollständig einbezahlt durch LK EUROPE B.V., vorbenannt, sodass der Betrag von EUR 12.500,- (zwölftausendfünfhundert Euro) zur freien Verfügung der Gesellschaft steht, worüber der Nachweis dem unterzeichneten Notar erbracht wurde.

#### *Kosten*

Die Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Auslagen, unter welcher Form auch immer, welche der Gesellschaft aus Anlass ihrer Gründung entstehen werden, sind auf ungefähr EUR 1.600,- (eintausendsechshundert Euro) abgeschätzt.

#### *Außerordentliche Gesellschafterversammlung*

Sofort nach Gründung der Gesellschaft hielt der Alleingesellschafter, welche das gesamte Stammkapital repräsentiert, vertreten wie vorbenannt, eine außerordentliche Gesellschafterversammlung ab und fasste einstimmig die folgenden Beschlüsse:

1. Der Sitz der Gesellschaft ist 20, rue Michel Rodange, L-2432 Luxemburg;
2. Die Anzahl der Geschäftsführer wird auf 2 (zwei) festgelegt;
3. Zu den Geschäftsführern der Gesellschaft werden ernannt:
  - Herr Francesco BISCARINI, geboren am 23. Februar 1971 in Perugia (Italien), wohnhaft in 22, rue Michel Welter, L-2730 Luxembourg;

- Herr Edwin VAN EMMERIK, geboren am 12. Februar 1966 in Utrecht (Niederlande), wohnhaft in Gulden Hoeve 42, 3451 TG Vleuten (Niederlande).

4. Die Geschäftsführer sind für eine unbestimmte Dauer ernannt.

Der unterzeichnende Notar, der die englische Sprache beherrscht, erklärt hiermit, dass auf Wunsch der oben genannten erschienen Partei, die vorliegende Urkunde in englischer Sprache verfasst wurde, gefolgt von einer deutschen Übersetzung. Gemäß dem Wunsch derselben Partei und im Falle von Abweichungen zwischen dem englischen und deutschen Text, ist die englische Fassung maßgebend.

Worüber Urkunde, geschehen und aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Verlesung der Urkunde vor dem Prokuristen, handelnd wie vorerwähnt, hat der Prokurist zusammen mit dem Notar die vorliegende Urkunde unterzeichnet.

Gezeichnet: S. Zintzen, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 5 mars 2008, LAC/2008/9625. — Reçu à 0,5%: soixante-deux euros cinquante cents (€ 62,50).

Le Receveur (signé): Fr. Sandt.

FÜR GLEICHLAUTENDE ABSCHRIFT, zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Luxemburg, den 18. März 2008.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2008041138/220/390.

(080044937) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2008.

**Pona S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5612 Mondorf-les-Bains, 3, rue François Clement.

R.C.S. Luxembourg B 102.237.

Les comptes annuels au 31/12/2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, le 25/03/2008.

Pour PONA S.A.R.L.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG SA

Signature

Référence de publication: 2008041188/503/15.

Enregistré à Luxembourg, le 17 mars 2008, réf. LSO-CO04821. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080045003) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2008.

**J.L.SCI, Société Civile Immobilière.**

Siège social: L-9132 Schieren, 3, Neie Wee.

R.C.S. Luxembourg E 3.859.

STATUTS

L'an deux mille huit, le 17 mars 2008.

ONT COMPARU:

1.- Monsieur LATIC Edin, empl., demeurant à L-9132 SCHIEREN, 3, Neie Wee, né le 13/01/1975 à Berane «Monténégro».

2.- Monsieur JUSUFOVIC Raif, demeurant à L-9518 WEIDINGEN, 24, rue de Erpeldange, né le 10/02/1968.

Lesquels comparants d'acter les statuts d'une société civile immobilière qu'ils déclarent constituer entre eux comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société civile immobilière régie par la loi de 1915 sur les sociétés commerciales et civiles, telles qu'elle a été modifiée par les lois subséquentes, et par les articles 1832 et suivantes du code civil.

**Art. 2.** La société a pour objet la mise en valeur et la gestion de tous immeubles qu'elle pourrait acquérir tant au Luxembourg qu'à l'étranger, à l'exclusion de toute activité commerciale.

La société pourra dans le cadre de son activité accorder notamment hypothèque ou se porter caution réelle d'engagement en faveur de tiers.

La société pourra emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques.

**Art. 3.** La dénomination de la société est J.L.SCI

**Art. 4.** Le siège social est établi à SCHIEREN L-9132, 3, Neie Wee.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché sur simple décision de l'assemblée générale.

**Art. 5.** La durée de la société est indéterminée.

Elle pourra être dissoute par décision de l'assemblée générale statuant à l'unanimité des parts d'intérêts.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de cent euros (100,00 EUR), divisé en cent (100) parts d'intérêts d'un euro (1,00 EUR) chacune. En raison de leurs apports, il est attribué:

à 1.- Monsieur LATIC Edin, empl, demeurant à L-9132 SCHIEREN, 3, Neie Wee, né le 13/01/1975 à Berane «Monténégro» . . . . .	50
à 2.- Monsieur JUSUFOVIC Raif, demeurant à L-9518 WEIDINGEN, 24, rue de Erpeldange, né le 10/02/1968 . . .	50
Total: cent parts d'intérêts . . . . .	100

La mise des associés ne pourra être augmentée que de leur accord unanime.

L'intégralité de l'apport devra être libérée sur demande du (des) gérant(s) ou des associés. Les intérêts courent à partir de la date de l'appel des fonds ou apports.

Il est expressément prévu que la titularité de chaque part représentative du capital souscrit pourra être exercée:

- soit en pleine propriété;
- soit en usufruit, par un associé dénommé "usufruitier" et en nue-propriété par un associé dénommé "nu-propriétaire"

Les droits attachés à la qualité d'usufruitier et conférés par chaque part sont déterminés ainsi qu'il suit:

- droits sociaux dans leur ensemble;
- droit de vote aux assemblées générales;
- droits aux dividendes;
- droit préférentiel de souscription des parts nouvelles en cas d'augmentation de capital;

Les droits attachés à la qualité de nu-propriétaire et conférés par chaque part sont ceux qui sont déterminés par le droit commun et en particulier le droit au produit de liquidation de la société suivant les modalités prévues ci-après sub b).

En cas de vente de l'usufruit ou de la nue-propriété, la valeur de l'usufruit ou de la nue-propriété sera déterminée:

- a) par la valeur de la pleine propriété des parts établie en conformité avec les règles d'évaluation prescrites par la loi;
- b) par les valeurs respectives de l'usufruit et de la nue-propriété conformément aux dixièmes forfaitaires fixés par les lois applicables au Grand-Duché de Luxembourg en matière d'enregistrement et de droits de succession.

**Art. 7.** Les parts d'intérêts sont librement cessibles entre associés. Elles sont incessibles entre vifs ou pour cause de mort à des tiers non-associés sans l'accord des associés représentant 75% du capital en cas de cession entre vifs, respectivement sans l'accord unanime de tous les associés restants en cas de cession pour cause de mort.

En cas de transfert par l'un des associés de ses parts d'intérêts à un tiers les autres associés bénéficieront d'un droit de préemption sur ces parts, à un prix agréé entre associés et fixé à l'unanimité d'aimée en année lors de l'assemblée générale statuant sur le bilan et le résultat de chaque exercice.

Le droit de préemption s'exercera par chaque associé proportionnellement à sa participation au capital social. En cas de renonciation d'un associé à ce droit de préemption, sa part profitera aux autres associés dans la mesure de leur quote-part dans le capital restant.

**Art. 8.** La dissolution de la société n'est pas entraînée de plein droit par le décès, l'incapacité, la faillite ou la déconfiture d'un associé, ni par la cessation des fonctions ou la révocation d'un gérant, qu'il soit associé ou non.

Si les associés survivants n'exercent pas leur droit de préemption en totalité, la société continuera entre les associés et les héritiers de l'associé décédé.

Toutefois les héritiers de cet associé devront, sous peine d'être exclus de la gestion et des bénéfices jusqu'à régularisation, désigner dans les quatre mois du décès l'un d'eux ou un tiers qui les représentera dans tous les actes intéressant la société.

**Art. 9.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants nommés et révocables à l'unanimité de tous les associés.

**Art. 10.** Le ou les gérants sont investis des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom et pour compte de la société.

La société se trouve valablement engagée à l'égard des tiers par la signature individuelle d'un gérant tant pour les actes d'administration que de disposition.

**Art. 11.** Le bilan est soumis à l'approbation des associés qui décident de l'emploi des bénéfices. En cas de distribution de bénéfices, les bénéfices sont répartis entre les associés en proportion de leurs parts d'intérêts.

**Art. 12.** Les engagements des associés à l'égard des tiers sont fixés conformément aux articles 1862, 1863 et 1864 du code civil. Les pertes et dettes de la société sont supportées par les associés en proportion du nombre de leurs parts dans la société.

**Art. 13.** L'assemblée des associés se réunit aussi souvent que les intérêts de la société l'exigent sur convocation d'un gérant ou sur convocation d'un des associés.

L'assemblée statue valablement sur tous les points de l'ordre du jour et ses décisions sont prises à la simple majorité des voix des associés présents ou représentés, chaque part donnant droit à une voix.

Toutefois les modifications aux statuts doivent être décidées à l'unanimité des associés.

**Art. 14.** En cas de dissolution, la liquidation sera faite par le ou les gérants ou par les associés selon le cas, à moins que l'assemblée n'en décide autrement.

*Disposition transitoire*

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2008.

*Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant les comparants, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent comme dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris les résolutions suivantes:

- 1.- Le siège social est établi à L-9132 SCHIEREN, 3, Neie Wee.
- 2.- Monsieur LATIC Edin, empl., demeurant à L-9132 SCHIEREN, 3, Neie Wee, est nommé à la fonction de gérant pour une durée indéterminée.

LATIC Edin / JUSUFOVIC Raif.

Référence de publication: 2008042161/808/96.

Enregistré à Diekirch, le 19 mars 2008, réf. DSO-CO00222. - Reçu 16,0 euros.

Le Releveur (signé): J. Tholl.

(080044921) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2008.

**Stubolux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2355 Luxembourg, 10A, rue du Puits.

R.C.S. Luxembourg B 79.478.

Les comptes annuels au 31/12/2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25/03/2008.

Pour STUBOLUX S.A.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG SA

Signature

Référence de publication: 2008041191/503/15.

Enregistré à Luxembourg, le 17 mars 2008, réf. LSO-CO04819. - Reçu 20,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080045007) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2008.

**Ventus Novus S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 592.500,00.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 112.388.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008041199/724/13.

Enregistré à Luxembourg, le 21 mars 2008, réf. LSO-CO06440. - Reçu 24,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080044936) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2008.

**Caesar Raseac S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 447.000,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue John F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 107.610.

—  
*Extrait des décisions de l'associé unique prises en date du 7 mars 2008*

- La démission de M. Déon Van Der Ploeg en tant que gérant de la société a été acceptée avec effet immédiat.
- La démission de M. David Jeffreys en tant que gérant de la société a été acceptée avec effet immédiat.
- M. Erlend Smith, né le 6 avril 1974 à Aberdeen (Grande-Bretagne), résidant professionnellement à Isabelle Chamber, route Isabelle, GY1 3RA St Peter Port, Guernsey, a été nommé gérant de la société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

- M. Michael Newton, né le 4 janvier 1976 à Guernsey, résidant professionnellement à Isabelle Chamber, Route Isabelle, GY1 3RA St Peter Port, Guernsey, a été nommé gérant de la société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Le conseil de gérance se compose désormais comme suit:

M. Erlend Smith, M. Brian McMahon, M. Michael Newton et M. Fredrik Arneborn.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2008041353/1649/24.

Enregistré à Luxembourg, le 20 mars 2008, réf. LSO-CO05979. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080044742) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2008.

**Integro Finance Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 118.710.

—  
In the year two thousand and eight, on the twenty-first of February.

Before us, Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Integro Ltd., a limited liability company, with registered office in Century Yard, Cricket Square, KY-George Town, Grand Cayman, here represented by Mr. Alain Thill, private employee, residing professionally in 3, route de Luxembourg, L-6130 Junglinster, by virtue of a proxy given under private seal.

(I) The aforementioned proxy, being initialed "ne varietur" by the appearing person and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

(II) The appearing, acting under the given authority, has requested the undersigned notary to draw up what follows:

The appearing is the sole associate of the private limited liability company (société à responsabilité limitée) Integro Finance Europe S.à r.l., a company under Luxembourg law, having its registered office in 1, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under the number B 118.710, and incorporated by a deed of Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, on the 3rd of August 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1881, dated 6 October 2006 (the "Company").

(III) The appearing recognizes to know the decisions to intervene on basis of the agenda:

*Agenda:*

1. Change of the registered office from L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis to L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activités Syrdall;
2. Subsequent amendment of the Article 2 of the articles of incorporation;
3. Miscellaneous.

requested the undersigned notary to draw up the following resolutions:

*First resolution*

The sole shareholder decides to transfer the registered office of the Company from L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis to L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activités Syrdall.

#### Second resolution

In order to reflect the aforementioned resolution, the sole shareholder decides to amend the article 2, paragraphs 1 and 2, of the articles of incorporation as follows:

" **Art. 2. (paragraphs 1 and 2).** The Company will have its registered office in Schuttrange. The registered office may be transferred to any other place within the municipality of Schuttrange by a resolution of the Board of Managers."

#### Third resolution

The sole shareholder states the change of the professional address of the two class B managers namely Mr. Stewart Kam-Cheong and Mr. Olivier Dorier which will be henceforth L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activités Syrdall.

#### Costs

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed are estimated at seven hundred euros.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English will prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Junglinster, on the day name at the beginning of this document.

This document having been read to the proxy-holder, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, he signed together with Us notary this original deed.

#### Suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le vingt et un février.

Par-devant Nous, Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

#### A comparu:

Integro Ltd, une société de droit des Iles Cayman ayant son siège social à Century Yard, Cricket Square, KY-George Town, Grand Cayman, représentée par Monsieur Alain Thill, employé privé, demeurant professionnellement au 3, route de Luxembourg, L-6130 Junglinster, agissant en vertu d'une procuration sous seing privé.

(I) La prédite procuration restera annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

(II) La partie comparante a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

La partie comparante est le seul associé de la société à responsabilité limitée Integro Finance Europe S.à r.l., une société de droit luxembourgeois, avec siège social au 1, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 118710, et constituée suivant acte reçu par Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 3 août 2006, publié au Mémorial C numéro 1881 du 6 octobre 2006 (la "Société").

(III) La partie comparante reconnaissant être parfaitement au courant des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

#### Ordre du jour:

1. Transfert du siège social de L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis à L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'activités Syrdall.
2. Modification subséquente de l'article 2 des statuts.
3. Divers.

a alors requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

#### Première résolution

L'associé unique décide de transférer le siège social de L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis à L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activités Syrdall.

#### Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts en conformité avec la résolution qui précède, l'Associé unique décide de modifier le l'article 2, paragraphes 1<sup>er</sup> et 2, des statuts comme suit:

" **Art. 2. (paragraphes 1<sup>er</sup> et 2).** Le siège social est établi dans la commune de Schuttrange.

Le siège social peut être transféré dans tout autre endroit de la municipalité de Schuttrange par décision des Gérants."

#### Troisième résolution

L'associé unique constate le changement de l'adresse professionnelle des deux gérants de catégorie B à savoir Messieurs Stewart Kam-Cheong et Monsieur Olivier Dorier qui sera désormais L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activités Syrdall.

#### Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à sept cents euros.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande de la comparante le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: THILL - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 25 février 2008. Relation GRE/2008/926. — Reçu Douze euros 12,- €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 19 mars 2008.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2008041255/231/95.

(080044364) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2008.

---

**Fiparco S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 39.926.

Les comptes annuels au 31/12/2004 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25/03/2008.

Pour FIPARCO S.A.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG SA

Signature

Référence de publication: 2008041211/3083/15.

Enregistré à Luxembourg, le 11 mars 2008, réf. LSO-CO02873. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080044949) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2008.

---

**Findel Finance Holding S.A.H., Société Anonyme.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 25.193.

Les comptes annuels au 31/12/2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25/03/2008.

Pour FINDEL FINANCE HOLDING S.A.H.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG SA

Signature

Référence de publication: 2008041214/3083/15.

Enregistré à Luxembourg, le 11 mars 2008, réf. LSO-CO02860. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080044954) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2008.

---

**Munksjö Luxembourg Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 106.649.

Extrait des décisions de l'associé unique prises en date du 6 mars 2008

- La démission de M. Déon Van Der Ploeg en tant que gérant de la société a été acceptée avec effet immédiat,
- La démission de M. David Jeffreys en tant que gérant de la société a été acceptée avec effet immédiat.

- M. Erlend Smith, né le 6 avril 1974 à Aberdeen (Grande-Bretagne), résidant professionnellement à Isabelle Chamber, Route Isabelle, GY1 3RA St Peter Port, Guernsey, a été nommé gérant de la société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

- M. Michael Newton, né le 4 janvier 1976 à Guernsey, résidant professionnellement à Isabelle Chamber, Route Isabelle, GY1 3RA St Peter Port, Guernsey, a été nommé gérant de la société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Le conseil de gérance se compose désormais comme suit:

M. Erlend Smith, M. Brian McMahon, M. Michael Newton et M. Fredrik Ameborn.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2008041354/1649/24.

Enregistré à Luxembourg, le 20 mars 2008, réf. LSO-CO05978. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080044749) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2008.

---

**Société Financière Industrielle SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 74.565.

Les comptes annuels au 31/12/2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25/03/2008.

*Pour SOCIETE FINANCIERE INDUSTRIELLE S.A.*

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG SA

Signature

Référence de publication: 2008041228/3083/15.

Enregistré à Luxembourg, le 11 mars 2008, réf. LSO-CO02863. - Reçu 16,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080044955) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2008.

---

**Mosport Investments S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M: Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 68.714.

Les comptes annuels au 31/12/2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25/03/2008.

*Pour MOSPORT INVESTMENTS S.à.r.l.*

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG SA

Signature

Référence de publication: 2008041230/3083/15.

Enregistré à Luxembourg, le 11 mars 2008, réf. LSO-CO02881. - Reçu 18,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080044960) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2008.

---

**Cistelis S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 118.238.

Les comptes annuels au 31/12/2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25/03/2008.

Pour CISTELIS S.A. SPF

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG SA

Signature

Référence de publication: 2008041232/3083/15.

Enregistré à Luxembourg, le 11 mars 2008, réf. LSO-CO02849. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080044962) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2008.

---

**Oskar Rakso S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 4.023.025,00.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 110.263.

—  
*Extrait des décisions des associés prises en date du 6 mars 2008*

- La démission de M. Dëon Van Der Ploeg en tant que gérant de la société a été acceptée avec effet immédiat.
- La démission de M. David Jeffreys en tant que gérant de la société a été acceptée avec effet immédiat.
- M. Erlend Smith, né le 6 avril 1974 à Aberdeen (Grande-Bretagne), résidant professionnellement à Isabelle Chamber, route Isabelle, GY1 3RA St Peter Port, Guernsey, a été nommé gérant de la société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.
- M. Michael Newton, né le 4 janvier 1976 à Guernsey, résidant professionnellement à Isabelle Chamber, route Isabelle, GY1 3RA St Peter Port, Guernsey, a été nommé gérant de la société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Le conseil de gérance se compose désormais comme suit:

M. Erlend Smith, M. Brian McMahan, M. Michael Newton, M. Fredrik Arneborn et Karl Heinz Horrer.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2008041357/1649/24.

Enregistré à Luxembourg, le 20 mars 2008, réf. LSO-CO05973. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080044765) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2008.

---

**Fin-Astra Lux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 76.394.

—  
Il résulte de la réunion du Conseil d'Administration qui s'est tenue à Luxembourg, en date du 1<sup>er</sup> février 2008, que le Conseil d'Administration a pris, à l'unanimité des voix, l'unique résolution suivante:

*Première et unique résolution*

Le Conseil d'Administration prend acte de, et accepte la démission présentée par Monsieur Davide MURARI de sa fonction d'Administrateur et Président du Conseil d'Administration de la société. Le Conseil d'Administration décide de coopter en son sein, et ce avec effet immédiat, Monsieur Vincent THILL, employé privé, demeurant 12, avenue de la Liberté L-1930 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Davide MURARI, démissionnaire. L'Administrateur coopté termine le mandat de son prédécesseur qui expirera à l'assemblée générale de l'an 2011.

Le Conseil d'Administration décide de nommer Monsieur Vincent THILL en qualité de Président du Conseil d'Administration.

En conformité avec la loi, l'Assemblée Générale des Actionnaires procédera, lors de sa prochaine réunion, à la nomination définitive.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 février 2008.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Olivier CONRARD / Vincent THILL

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008041395/43/26.

Enregistré à Luxembourg, le 5 mars 2008, réf. LSO-CO01216. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080044576) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2008.

**Alce Investment I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 118.635.

In the year two thousand and seven. On the twenty-seventh of December.

Before Maître Jean SECKLER, notary residing at Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg).

THERE APPEARED:

1) The limited partnership "Nmás1 Private Equity Fund US n ° 1 Limited Partnership", with its registered office at Jersey, St. Helier, 26, New Street.

2) The limited partnership "Nmás1 Private Equity Fund n ° 2 Limited Partnership", with its registered office at Jersey, St. Helier, 26, New Street,

represented by Mr. David SANA, maître en droit, residing professionally at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte,

by virtue of two proxies given under private seal.

Such proxies, after having been signed "ne varietur" by the notary and the proxy-holder, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

The appearing parties, through their attorney, declared and requested the notary to act:

That the appearing parties are the sole partners of the private limited company (société à responsabilité limitée) "Alee Investment I S.à r.l.", having its registered office in L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B and number 118.635, incorporated by deed of Maître Joseph ELVINGER, notary residing at Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), on July 14, 2006, published in the Mémorial C 1860 of October 4, 2006, and whose articles of association have been amended by deed of Maître Jean SECKLER, pre-named, on November 10, 2006, published in the Mémorial C n ° 255 of February 27, 2007,

and that the appearing parties have taken the following resolutions unanimously:

*First resolution*

The company's capital is increased to the extent of sixty six thousand three hundred and seventy five Euro (EUR 66,375.-) in order to raise it from the amount of twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500.-) to seventy eight thousand eight hundred and seventy five Euro (EUR 78,875.-) by the issue of two thousand six hundred and fifty five (2,655) new shares with a nominal value of twenty five Euro (EUR 25.-) each vested with the same rights and obligations as the existing shares.

*Subscription - Payment*

The two thousand six hundred and fifty five (2,655) new shares are subscribed as follows:

- One thousand three hundred and fifty nine (1,359) new shares are subscribed by the limited partnership "Nmás1 Private Equity Fund n ° 2 Limited Partnership", with its registered office at Jersey, St. Helier, 26, New Street, and fully paid by contribution in kind of unquestionable, liquid and enforceable claims to the extent of thirty three thousand nine hundred and seventy five Euro (EUR 33,975.-).

- One thousand two hundred and ninety six (1,296) new shares are subscribed by the limited partnership "Nmás1 Private Equity Fund US n ° 1 Limited Partnership", with its registered office at Jersey, St. Helier, 26, New Street, and fully paid by contribution in kind of unquestionable, liquid and enforceable claims to the extent of thirty two thousand and four hundred Euro (EUR 32,400.-).

Proof of the existence and of the amount of the claims has been given to the undersigned notary by the related report of the board of managers.

*Second resolution*

As a consequence of the foregoing resolution, article eight of the articles of association is amended and will have henceforth the following wording:

" **Art. 8.** The company's capital is set at seventy eight thousand eight hundred and seventy five Euro (EUR 78,875.-) represented by three thousand one hundred and fifty five (3,155) shares with a nominal value of twenty five Euro (EUR 25.-) each."

#### *Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately one thousand nine hundred and fifty Euro.

#### *Declaration*

The undersigned notary who understands and speaks English and French states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the attorney, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the attorney signed together with us, the notary, the present original deed.

#### **Suit la traduction en langue française du texte qui précède:**

L'an deux mille sept, le vingt-sept décembre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg).

ONT COMPARU:

1) La société en commandite simple "Nmás1 Private Equity Fund US n ° 1 Limited Partnership", avec siège social à Jersey, St. Helier, 26, New Street.

2) La société en commandite simple "Nmás1 Private Equity Fund n ° 2 Limited Partnership", avec siège social à Jersey, St. Helier, 26, New Street,

représentées par Monsieur David SANA, maître en droit, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte,

en vertu de deux procurations sous seing privé lui délivrées.

Lesquelles procurations, après avoir été signées "ne varietur" par le notaire et le mandataire, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Lesquelles comparantes, par leur mandataire, ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

Que les comparantes sont les seules associées de la société à responsabilité limitée "Alee Investment I S.à r.l.", ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B numéro 118.635, constituée par acte de Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 14 juillet 2006, publié au Mémorial C 1860 du 4 octobre 2006, et dont les statuts ont été modifiés par acte de Maître Jean SECKLER, pré-nommé, en date du 10 novembre 2006, publié au Mémorial C n ° 255 du 27 février 2007,

et que les comparantes ont pris les résolutions suivantes à l'unanimité:

#### *Première résolution*

Le capital social est augmenté à concurrence de soixante-six mille trois cent soixante-quinze Euros (EUR 66.375,-) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) à soixante dix-huit mille huit cent soixante-quinze Euros (EUR 78.875,-) par l'émission de deux mille six cent cinquante-cinq (2.655) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune, jouissant des mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

#### *Souscription - Paiement*

Les deux mille six cent cinquante-cinq (2.655) parts sociales nouvelles sont souscrites comme suit:

- Mille trois cent cinquante-neuf (1.359) parts sociales nouvelles sont souscrites par la société en commandite simple "Nmás1 Private Equity Fund n ° 2 Limited Partnership", avec siège social à Jersey, St. Helier, 26, New Street, et libérées intégralement par un apport en nature de créances certaines, liquides et exigibles à concurrence de trente-trois mille neuf cent soixante-quinze Euros (EUR 33.975,-).

- Mille deux cent quatre-vingt-seize (1.296) parts sociales nouvelles sont souscrites par la société en commandite simple "Nmás1 Private Equity Fund US n ° 1 Limited Partnership", avec siège social à Jersey, St. Helier, 26, New Street, et libérées intégralement par un apport en nature de créances certaines, liquides et exigibles à concurrence d'un montant de trente-deux mille quatre cents Euros (EUR 32.400,-).

La preuve de l'existence et du montant des créances a été donnée au notaire soussigné par le rapport afférent du conseil de gérance.

*Deuxième résolution*

Suite à la résolution qui précède, l'article huit des statuts se trouve modifié et aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 8.** Le capital social est fixé à soixante-dix-huit mille huit cent soixante-quinze Euros (EUR 78.875,-) représenté par trois mille cent cinquante-cinq (3.155) parts sociales d'une valeur de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune."

*Frais*

Tous les frais et honoraires incombant à la société à raison des présentes sont évalués à la somme de mille neuf cent cinquante Euros.

*Déclaration*

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais et le français, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, à la requête des mêmes personnes comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: SANA - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 8 janvier 2008. Relation GRE/2008/201. — Reçu Six cent soixante-trois euros et soixante-quinze cents 1 %: 663,75 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 25 février 2008.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2008041234/231/121.

(080044689) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2008.

---

**R.S.R. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 73.041.

Les comptes annuels au 31/12/2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25/03/2008.

*Pour R.S.R. S.A.*

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG SA

Signature

Référence de publication: 2008041239/3083/15.

Enregistré à Luxembourg, le 11 mars 2008, réf. LSO-CO02856. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080044964) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2008.

---

**Alce Investment II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 118.634.

In the year two thousand and seven, on the twenty-seventh of December.

Before Maître Jean SECKLER, notary residing at Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg).

THERE APPEARED:

The limited partnership "Nmás1 Private Equity Fund US n° 3 Limited Partnership", with its registered office at Jersey, St. Helier, 26, New Street,

represented by Mr. David SANA, maître en droit, residing professionally at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte,

by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy, after having been signed "ne varietur" by the notary and the proxy-holder, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

The appearing party, through its attorney, declared and requested the notary to act:

That the appearing party is the sole partner of the private limited company (société à responsabilité limitée) "Alce Investment II S.à r.l.", having its registered office in L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B and number 118634, incorporated by deed of Maître Joseph ELVINGER, notary residing at Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), on July 14, 2006, published in the Mémorial C n ° 1919 of October 12, 2006, and whose articles of association have been amended by deed of Maître Jean SECKLER, pre-named, on November 10, 2006, published in the Mémorial C n ° 255 of February 27, 2007,

and that the appearing party has taken the following resolutions:

*First resolution*

The company's capital is increased to the extent of five thousand nine hundred and twenty five Euro (EUR 5,925.-) in order to raise it from its current amount of twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500.-) to eighteen thousand four hundred and twenty-five Euro (EUR 18,425.-) by the issue of two hundred and thirty seven (237) new shares with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each vested with the same rights and obligations as the existing shares.

*Subscription - Payment*

There now appeared Mr. David SANA, pre-named, who declares subscribing in the name and on behalf of the company "Nmás1 Private Equity Fund US n ° 3 Limited Partnership", pre-named, the two hundred and thirty seven (237) new shares and paying said shares fully by contribution in kind of unquestionable, liquid and enforceable claims to the extent of five thousand nine hundred and twenty five Euro (EUR 5,925.-).

Proof of the existence and of the amount of the claims has been given to the undersigned notary by the related report of the board of managers.

*Second resolution*

As a consequence of the foregoing resolution, article eight of the articles of association is amended and will have henceforth the following wording:

" **Art. 8.** The company's capital is set at eighteen thousand four hundred and twenty-five Euro (EUR 18,425.-) represented by seven hundred and thirty seven (737) shares with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each."

*Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately one thousand and fifty Euro.

*Declaration*

The undersigned notary who understands and speaks English and French states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the attorney, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the attorney signed together with us, the notary, the present original deed.

**Suit la traduction en langue française du texte qui précède:**

L'an deux mille sept, le vingt-sept décembre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg).

**A COMPARU:**

La société en commandite simple "Nmás1 Private Equity Fund US n ° 3 Limited Partnership", avec siège social à Jersey, St. Helier, 26, New Street,

représentée par Monsieur David SANA, maître en droit, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le notaire et le mandataire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

Que la comparante est la seule associée de la société à responsabilité limitée "Alce Investment II S.à r.l.", ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B numéro 118.634, constituée par acte de Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 14 juillet 2006, publié au Mémorial C n ° 1919 du 12 octobre 2006, et dont les statuts ont été modifiés par acte de Maître Jean SECKLER, pré-nommé, en date du 10 novembre 2006, publié au Mémorial C n ° 255 du 27 février 2007,

et que la comparante a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Le capital social est augmenté à concurrence de cinq mille neuf cent vingt-cinq Euros (EUR 5.925,-) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) à dix-huit mille quatre cent vingt-cinq Euros (EUR 18.425,-) par l'émission de deux cent trente-sept (237) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune, jouissant des mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

*Souscription - Paiement*

Est intervenu ensuite Monsieur David SANA, pré-nommé, qui déclare souscrire au nom et pour compte de la société "Nmás1 Private Equity Fund US n ° 3 Limited Partnership", pré-nommée, les deux cent trente-sept (237) parts sociales nouvelles et libérer intégralement lesdites parts sociales par un apport en nature de créances certaines, liquides et exigibles à concurrence de cinq mille neuf cent vingt-cinq Euros (EUR 5.925,-).

La preuve de l'existence et du montant des créances a été donnée au notaire soussigné par le rapport afférent du conseil de gérance.

*Deuxième résolution*

Suite à la résolution qui précède, l'article huit des statuts se trouve modifié et aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 8.** Le capital social est fixé à dix-huit mille quatre cent vingt-cinq Euros (EUR 18.425,-) représenté par sept cent trente-sept (737) parts sociales d'une valeur de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune."

*Frais*

Tous les frais et honoraires incombant à la société à raison des présentes sont évalués à la somme de mille cinquante Euros.

*Déclaration*

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais et le français, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, à la requête de la même personne comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: SANA, J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 8 janvier 2008. Relation GRE/2008/202. — Reçu Cinquante-neuf euros et vingt-cinq cents 1 %: 59,25 €.

*Le Receveur (signé): G. SCHLINK.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 25 février 2008.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2008041236/231/105.

(080044704) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2008.

**Real Estate Iso Omena S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 120.590.

In the year two thousand and eight, on the eleventh day of February.

In the presence of Maître Jean SECKLER, notary, residing at Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Maître Michael MBAYI, lawyer, residing in Luxembourg, acting as attorney of:

- the company MANHATTAN ACQUISITION OY, a Finnish limited liability company registered in Finland, with the Finnish Trade Register of National Board of Patents and Registration, company ID 2135958-1, with its registered office at Pohjoisesplanadi 35 A, SF-00100 Helsinki, Finland, on the basis of a proxy given under private seal;
- the company REAL ESTATE ISO OMENA S.à r.l., hereinafter qualified, on the basis of a proxy given under private seal.

The said proxies, after having been signed "ne varietur" by the appearing person and by the notary, will remain attached to the present deed and will be filed together with it with the registration authorities.

MANHATTAN ACQUISITION OY is the sole member of the company REAL ESTATE ISO OMENA S.à r.l., (hereinafter referred to as the "Company") a Luxembourg company with its registered office at L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy, registered with the Luxembourg Trade and Companies register under the number B 120.590, incorporated by a deed of Maître Joseph ELVINGER, notary residing at Luxembourg, on October 2, 2006, published in

the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C n ° 2249 on December 1, 2006, having a share capital of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euro), represented by 500 (five hundred) shares of EUR 25 (twenty-five Euro) each.

The appearing proxyholder declares and requests the undersigned notary to state the following:

I. The Company and MANHATTAN ACQUISITION OY have entered into a merger process whereby the Company shall merge into MANHATTAN ACQUISITION OY by way of absorption by MANHATTAN ACQUISITION OY of the Company and without liquidation of the Company (the "Merger").

II. The provision of the Luxembourg law on commercial companies dated August 10, 1915 as amended (the "LSC") relating to mergers have been respected as follows:

1. The merger plan as jointly drawn up by the Board of Managers of the Company and MANHATTAN ACQUISITION OY and as signed on November 15, 2007 (the "Merger Plan"), has been filed with the Luxembourg Trade and Companies Register ("RCSL") and has been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 2920 on December 15, 2007, at least one month before the date of the present deed. In the meantime, the Merger Plan has been registered in the Finnish Trade Register of National Board of Patents and Registration on November 26, 2007;

2. The merger plan together with the respective documents required pursuant to Article 267 (1) a), b) and c) of the LSC, have been deposited at the registered office of the Company, for inspection by the sole member of the Company, at least one month before the date hereof.

II. The effective date of the Merger is the date of the registration of the implementation of the Merger in the Finnish Trade Register of National Board of Patents and Registration and the indented date of registration of the implementation of the Merger is March 14, 2008.

III. Therefore, the sole member adopted the following resolutions:

*First resolution*

The sole member, after having reviewed the merger plan dated November 15, 2007 jointly drawn up by the Board of Managers of the Company and MANHATTAN ACQUISITION OY in accordance with article 265 of the LSC, approves, with effect from the day of the registration of the implementation of the Merger in the Finnish Trade Register of National Boards of Patents and Registration, the Merger as contemplated by the Merger Plan.

Therefore, all the assets and the liabilities of the Company will be transferred to MANHATTAN ACQUISITION OY, with effect on the effective date of the Merger and as from the effective date of the Merger, all benefits made or losses incurred by the Company are reputed to be made or incurred by MANHATTAN ACQUISITION OY.

*Second resolution*

The sole member decides that the Company shall be dissolved without liquidation on the effective date of the Merger.

*Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately nine hundred Euro.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, known to the notary, by his surname, first name, civil status and residence, the said person appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

**Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille huit, le onze février.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Maître Michael MBAYI, avocat, demeurant à Luxembourg, représentant:

- la société MANHATTAN ACQUISITION OY, une société de droit finlandais, immatriculée au Registre de Commerce Finlandais du Conseil National des Brevets et de l'Enregistrement sous la mention 2135958-1, ayant son siège social à Pohjoisesplanadi 35 A, SF-00100 Helsinki, Finlande, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

- la société REAL ESTATE ISO OMENA S.à r.l., ci-après désignée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Lesdites procurations, après avoir été signées "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

MANHATTAN ACQUISITION OY est l'associé unique de la société REAL ESTATE ISO OMENA S.à r.l. (ci-après la "Société") une société à responsabilité limitée de droit Luxembourgeois, ayant son siège social à L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la mention B 120.590, constituée suivant un acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, le 2 octobre

2006, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 2249 du 1<sup>er</sup> décembre 2006, ayant un capital social de EUR 12.500 (douze mille cinq cents euros), représenté par 500 (cinq cents) parts sociales de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentaire de documenter ce qui suit:

I. La Société et MANHATTAN ACQUISITION OY ont entrepris un processus de fusion par absorption de la Société par MANHATTAN ACQUISITION, sans liquidation de la Société (la "Fusion").

II. Les dispositions de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 telle que modifiée (la "LSC") relatives aux fusions ont été respectées comme suit:

1. Le projet de fusion tel qu'établi conjointement par les Conseils de Gérance de la Société et de MANHATTAN ACQUISITION OY et tel que signé le 15 novembre 2007 (le "Projet de Fusion") a été déposé auprès du RCSL et a été publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") numéro 2920 du 15 décembre 2007, un mois au moins avant la date du présent acte, entre temps le Projet de Fusion a été enregistré en date du 26 novembre 2007 au Registre du Commerce Finlandais du Conseil National des Brevets et de L'Enregistrement;

2. Le projet de fusion ainsi que les documents respectifs exigés par l'article 267 (1) a), b) et c) de la LSC ont été déposés au siège de la Société, en vue de leur consultation par l'associé unique au moins un mois avant la date de cet acte.

III. La date de la prise d'effet de la Fusion est celle de l'enregistrement de la réalisation de la Fusion dans le Registre du Commerce Finlandais du Conseil National des Brevets et de L'Enregistrement; la date prévue pour l'enregistrement de la réalisation de la fusion étant le 14 mars 2008.

IV. L'associé unique a adopté les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'associé unique, après avoir revu le projet de fusion daté du 15 novembre 2007, établi conjointement par les Conseils de Gérance de la Société et de MANHATTAN ACQUISITION OY conformément à l'article 265 de la LSC, approuve, avec effet à la date de l'enregistrement de la réalisation de la Fusion dans le Registre du Commerce Finlandais du Conseil National des Brevets et de L'Enregistrement, la Fusion telle qu'envisagée par le Projet de Fusion.

Par conséquent tout l'actif et le passif de la Société sera transféré à MANHATTAN ACQUISITION OY, avec effet à la date de prise d'effet de la Fusion et tous les bénéfices et les pertes générées ou encourues par la Société seront réputés avoir été générées ou encourues par MANHATTAN ACQUISITION OY à partir de la date de prise d'effet de la Fusion.

*Deuxième résolution*

L'associé unique décide de dissoudre la Société, sans liquidation à partir de la date de prise d'effet de la Fusion.

*Dépenses*

Le montant des dépenses, coûts, rémunérations et charges à payer par la Société suite à la présente assemblée générale, est estimé à neuf cents euros.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête du mandataire, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française, et, qu'à la requête du mandataire, en cas de divergence entre le texte anglais et français, le texte anglais prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la personne comparante connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: MBAYI - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 13 février 2008. Relation GRE/2008/776. — Reçu Douze euros 12,- €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 18 mars 2008.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2008041242/231/121.

(080044494) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2008.

**Torator Holding S.A.H., Société Anonyme.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 51.699.

Les comptes annuels au 31/12/2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25/03/2008.

Pour TORATOR HOLDING S.A.H.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG SA

Signature

Référence de publication: 2008041243/3083/15.

Enregistré à Luxembourg, le 11 mars 2008, réf. LSO-CO02858. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080044966) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2008.

---

**Euroheat Group S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 123.712.

—  
*Extrait des Minutes de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires qui s'est tenue le 18 février 2008*

A l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires de EUROHEAT GROUP S.A. (la "Société"), il a été décidé comme suit:

- d'accepter la nomination de Mr Tadeusz Siek, né le 22 septembre 1951 à Gdansk, Pologne ayant son adresse professionnelle au 24, ul szkolna, suchy dwor, 81-198 Kosakowo, Pologne, en tant que membre du Conseil de Surveillance de la société avec effet immédiat;

- d'accepter la nomination de Mrs Sylwia Siek, née le 22 avril 1951 à Gdynia, Pologne ayant son adresse professionnelle au 24, ul szkolna, suchy dwor, 81-198 Kosakowo, Pologne, en tant que membre du Conseil de Surveillance de la société avec effet immédiat;

- d'accepter la nomination de Mrs Hanna Siek-Zagórska, née le 19 janvier 1978 à Gdynia, Pologne ayant son adresse professionnelle au 24, ul szkolna, suchy dwor, 81-198 Kosakowo, Pologne, en tant que membre du Conseil de Surveillance de la société avec effet immédiat;

- d'accepter la nomination de Mr Jacek Korn, né le 17 décembre 1959 à Gdansk, Pologne ayant son adresse professionnelle au 24, ul szkolna, suchy dwor, 81-198 Kosakowo, Pologne, en tant que membre du Conseil de Surveillance de la société avec effet immédiat;

Les mandats expireront à l'assemblée générale des actionnaires de 2013.

Luxembourg, le 18 février 2008.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Mandataire

Signatures

Référence de publication: 2008041491/710/29.

Enregistré à Luxembourg, le 6 mars 2008, réf. LSO-CO01782. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080044471) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2008.

---

**Basinco Holdings S.A.H., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 18.684.

—  
Les comptes annuels au 31/12/2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25/03/2008.

Pour BASINCO HOLDINGS S.A.H.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG SA

Signature

Référence de publication: 2008041244/3083/15.

Enregistré à Luxembourg, le 11 mars 2008, réf. LSO-CO02879. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080044968) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2008.

---

**Meg Holding S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 1.012.500,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 134.467.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Associés qui s'est tenue à Luxembourg en date du 5 mars 2008, que l'Assemblée a pris, entre autres, la résolution suivante:

*Première résolution*

L'Assemblée décide de nommer, avec effet immédiat, deux nouveaux Gérants à savoir:

- Monsieur Alain TIRCHER, experte Comptable, né le 13.03.1959 à B-Watermal-Boitsfort demeurant à 1, rue Nicolas Simmer L-2538 Luxembourg;

- Monsieur Gianluca BUSSOLATI, Dirigeant d'Entreprises, né le 12.11.1959 à I-Parma demeurant à I-20121 Milano Piazzale F. Baracca, 6.

Le mandat ainsi conféré aux deux nouveaux gérants, à l'instar du mandat des trois autres gérants, sera pour une durée indéterminée, sauf révocation de la part de l'Assemblée des Associés.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mars 2008.

Mirko LA ROCCA

*Administrateur*

Référence de publication: 2008041365/1494/24.

Enregistré à Luxembourg, le 21 mars 2008, réf. LSO-CO06453. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080044877) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2008.

**HP Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 123, avenue de la Faiènerie.

R.C.S. Luxembourg B 120.988.

In the year two thousand and eight, on the eleventh of February.

Before Us Maitre Jean Seckler, notary residing at Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned.

THERE APPEARED:

- The company under the laws of France ANTAREM CONSEIL, having its registered office at 10b, rue Berteaux Dumas, F-92200 Neuilly-sur-Seine;

- Mr. Alain Heinz, Director of Companies, born in Forbach (France), on the 17 of May 1968, residing professionally C/O Hermes Partners Trust Services S.A., 121, avenue de la Faiènerie, L-1511 Luxembourg;

- Mr. Gregg Hay den, Director of Companies, born on the 18th of June 1959, residing professionally C/O Hermes Partners, UAC, 4330 Purchase Street, Purchase, New York 10577 (USA);

- Mr. Shuro Uzu, Director of Companies, born in Shimane (Japan), on the 4th October 1948, residing professionally C/O Hermes Capital Partners Japan Ltd - 5 - 7 F Hori Bldg, Nihonbashi-Hisamatsu-Cho, Chuo-Ku, Tokyo 103-0005 (Japan);

All represented by Mr. Laurent Kind, private employee, professionally residing at L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiènerie, by virtue of four proxies given under private seal.

The said proxies signed "ne varietur" by the mandatory and the undersigned notary will remain annexed to the present deed, to be filed at the same time with the registration authorities.

These appearing parties, represented as said before, declare and request the notary to act:

- That the limited liability company HP LUX S.à r.l., having its registered office at 123, avenue de la Faiènerie, L-1511 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg section B number 120.988, has been incorporated by deed of the undersigned notary on the 20th of September 2006, published in the Memorial C number 2305 of the 9 th of December 2006.

- That the appearing parties, represented as said before, are the partners of the said company and that they have taken the following resolutions according to the agenda:

*First resolution*

The meeting decides to add a new paragraph 3 in article 2 of the articles of association and to amend as a consequence article 2 of the articles of association as follows:

" **Art. 2.** The purpose of the company are also all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, to the administration, the management, the control and the development of these participating interests.

It may use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, to acquire by way of investment, subscription, underwriting of by option to purchase and any other way whatever securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents, grant to the companies in which it has participating interests any support, loans, advances or guarantees.

The company's corporate object will also be to provide, on a professional basis, economic and advisory services regarding both micro and macro economic matters as well as company management and all other services and advices related to the afore-mentioned matters.

The company may engage in any transactions involving immovable and movable property. The company may acquire, transfer and manage any real estate of whatever kind in whatever country or location.

The company may further engage and execute any operations which pertain directly or indirectly to the management and the ownership of real estate.

The company may also undertake any commercial industrial and financial transactions, which it might deem useful for the accomplishment of its purpose."

#### *Second resolution*

The meeting decides to cancel the allotment of the sharequotas in article 6 of the articles of association and to amend as a consequence article 6 of the articles of association as follows:

" **Art. 6.** The company's capital is set at twelve thousand five hundred Euros (12,500.- EUR), represented by five hundred (500) sharequotas of a par value of twenty-five Euros (25.- EUR) each.

When and as long as all the sharequotas are held by one person, the company is a one person company in the sense of article 179(2) of the amended law concerning trade companies; in this case, the articles 200-1 and 200-2 among others of the same law are applicable, i.e. any decision of the single shareholder as well as any contract between the latter and the company must be recorded in writing and the provisions regarding the general shareholders' meeting are not applicable.

The company may acquire its own sharequotas provided that they be cancelled and the capital reduced proportionally."

#### *Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately eight hundred Euros.

#### *Statement*

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing proxyholder, the present deed is worded in English followed by a French translation; on request of the same appearing proxyholder and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up at Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder, the latter signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille huit, le onze février.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

#### **ONT COMPARU:**

- La société de droit français ANTAREM CONSEIL, avec siège social au 10b, rue Berteaux Dumas, F-92200 Neuilly-sur-Seine;

- Monsieur Alain Heinz, Administrateur de Sociétés, né à Forbach (France), le 17 mai 1968, demeurant professionnellement C/O Hermes Partners Trust Services S.A., 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg;

- Monsieur Gregg Hayden, Administrateur de Sociétés, né le 18 juin 1959, demeurant professionnellement C/O Hermes Partners, UAC, 4330 Purchase Street, Purchase, New York 10577 (USA);

- Monsieur Shuro Uzu, Administrateur de Sociétés, né à Shimane (Japon), le 4 octobre 1948, demeurant professionnellement C/O Hermes Capital Partners Japan Ltd - 5 - 7 F Horii Bldg, Nihonbashi-Hisamatsu-Cho, Chuo-Ku, Tokyo 103-0005 (Japon);

Tous représentés par Monsieur Laurent KIND, employé privé, demeurant professionnellement à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, en vertu de quatre procurations sous seing privé lui délivrées.

Les prédites procurations, signées "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Que la société à responsabilité limitée HP LUX S.à r.l., ayant son siège social au 123, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg section B numéro 120.988, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 20 septembre 2006, publié au Mémorial C numéro 2305 du 9 décembre 2006;
- Que les comparants, représentés comme dit ci-avant, sont les seuls et uniques associés actuels de ladite société et qu'ils ont pris sur ordre du jour conforme, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide d'ajouter un nouvel alinéa 3 à l'article 2 des statuts et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts comme suit:

" **Art. 2.** La société aura pour objet toutes prises de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, la gestion ainsi que la mise en valeur de ces participations.

La société pourra employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et valeurs mobilières de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option, d'achat, de négociation et de toute autre manière, tous titres et droits et les aliéner par vente, échange ou encore autrement; la société pourra octroyer aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société aura aussi comme objet le conseil économique, consistant dans la prestation, à titre professionnel, de services et de conseils en matière de micro- et de macro-économie ainsi qu'en gestion d'entreprise et toutes prestations de services annexes ou complémentaires.

La société peut effectuer toutes opérations immobilières et mobilières. La société peut acquérir, vendre et gérer tous immeubles de quelque nature et dans quelque pays ou endroit que ce soit.

La société peut également s'engager dans toutes opérations immobilières et effectuer toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la gestion et à la propriété d'immeubles.

La société pourra encore effectuer toutes opérations commerciales, industrielles et financières susceptibles de favoriser l'accomplissement des activités décrites ci-dessus."

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide de supprimer la répartition des parts sociales dans l'article 6 des statuts et de modifier en conséquence l'article 6 des statuts comme suit:

" **Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cinq cents (500) parts sociales de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune.

Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi modifiée sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application, c'est-à-dire chaque décision de l'associé unique ainsi que chaque contrat entre celui-ci et la société doivent être établis par écrit et les clauses concernant les assemblées générales des associés ne sont pas applicables.

La société peut acquérir ses propres parts à condition qu'elles soient annulées et le capital réduit proportionnellement."

*Frais*

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à huit cents euros.

*Déclaration*

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du mandataire, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la requête du même mandataire et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: KIND; J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 13 février 2008. Relation GRE/2008/774. — Reçu douze euros 12 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 13 mars 2008.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2008041254/231/139.

(080044406) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2008.

**Lorimi S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3511 Dudelange, 55, rue de Libération.  
R.C.S. Luxembourg B 45.472.

Les comptes annuels au 31/12/2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25/03/2008.

Pour LORIMI S.A.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG SA

Signature

Référence de publication: 2008041253/3083/15.

Enregistré à Luxembourg, le 11 mars 2008, réf. LSO-CO02877. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080044981) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2008.

**Socostramo International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.  
R.C.S. Luxembourg B 130.094.

L'an deux mille sept, le huit août.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "Socostramo International S.A.", ayant son siège social à L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer, en cours d'immatriculation au R.C.S. de Luxembourg constituée suivant acte reçu par Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg non encore publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations

L'assemblée est présidée par Madame Nathalie Mager, employée privée à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Magali Zitella, employée privée à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Serge Marion, employé privé à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, qui sera signée, ci-annexée ainsi que les procurations, le tout enregistré avec l'acte.

II.- Il appert de la liste de présence que les 310 (trois cent dix) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

1.- Augmentation du capital social à concurrence d'un montant de EUR 2.000.000,- (deux millions d'Euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 31.000,- (trente et un mille Euros) à 2.031.000,- (deux millions trente et un mille Euros) par l'émission de 20.000 (vingt mille) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent Euros) chacune, par apport en numéraire.

2.- Modification afférente de l'article 3 alinéa 1<sup>er</sup> des statuts.

3.- Suppression du capital autorisé et modification subséquente de l'article 3 des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de EUR 2.000.000,- (deux millions d'Euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 31.000,- (trente et un mille Euros) à 2.031.000,- (deux millions trente et un mille Euros) par l'émission de 20.000 (vingt mille) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent Euros) chacune.

*Deuxième résolution*

L'assemblée, décide d'admettre à la souscription des 20.000 (vingt mille) actions nouvelles l'actionnaire unique, SO.CO.STRA.MO Srl.

*Intervention - Souscription - Libération*

Ensuite SO.CO.STRA.MO Srl actionnaire unique, représentée par Serge Marion prénommé en vertu d'une procuration sous seing privé demeurée annexée aux présentes, a déclaré souscrire aux 20.000 (vingt mille) actions nouvelles, et les

libérer intégralement en numéraire, de sorte que la société a dès maintenant à sa libre et entière disposition la somme de EUR 2.000.000,- (deux millions d'Euros) ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

*Troisième résolution*

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article trois des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 3. Premier alinéa.** Le capital souscrit est fixé à deux millions trente et un mille Euros (EUR 2.031.000,-) représenté par 20.310 (vingt mille trois cent dix) actions d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100,-) chacune.

*Quatrième résolution*

L'assemblée décide de supprimer le capital autorisé et de modifier en conséquence l'article 3 des statuts.

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de vingt quatre mille euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: N. MAGER, M. ZITELLA, S. MARION, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 10 août 2007, Relation LAC/2007/22427. — Reçu vingt mille euros (20.000,- €).

*Le Receveur (signé): C. FRISING.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 septembre 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2008041445/211/62.

(080044436) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2008.

---

**B2A S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 115.881.

Les comptes annuels au 31/12/2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25/03/2008.

*Pour B2A S.A.*

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG SA

Signature

Référence de publication: 2008041256/3083/15.

Enregistré à Luxembourg, le 11 mars 2008, réf. LSO-CO02876. - Reçu 20,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080044983) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2008.

---

**Kitwe S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 17.547.

Les comptes annuels au 31/12/2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25/03/2008.

*Pour KITWE S.A.*

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG SA

Signature

Référence de publication: 2008041257/3083/15.

Enregistré à Luxembourg, le 11 mars 2008, réf. LSO-CO02875. - Reçu 20,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080044985) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2008.

---

**Ornita Holding S.A.H., Société Anonyme.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.  
R.C.S. Luxembourg B 71.019.

Les comptes annuels au 31/12/2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25/03/2008.

Pour *ORNITA HOLDING S.A.H.*

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG SA

Signature

Référence de publication: 2008041259/3083/15.

Enregistré à Luxembourg, le 11 mars 2008, réf. LSO-CO02852. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080044986) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2008.

---

**Galfin S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.  
R.C.S. Luxembourg B 76.372.

**EXTRAIT**

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire du 21 février 2008 que les mandats suivants sont renouvelés jusqu'à l'assemblée qui se tiendra en 2014:

**ADMINISTRATEURS:**

- Monsieur Andrea DE MARIA, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, 40, avenue de la Faïencerie L-1510, administrateur de type A;
- Mademoiselle Annalisa CIAMPOLI, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, 40, avenue de la Faïencerie L-1510, administrateur de type A;
- Monsieur Riccardo MORALDI, expert-comptable, demeurant professionnellement à Luxembourg, 40, avenue de la Faïencerie L-1510, administrateur de type B.

**COMMISSAIRE:**

- Mayfair Trust SARL, société à responsabilité limitée ayant son siège social 54, avenue Pasteur L-2310 Luxembourg.  
Luxembourg, le 28 février 2008.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2008041374/5878/24.

Enregistré à Luxembourg, le 13 mars 2008, réf. LSO-CO03854. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080044389) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2008.

---

**Skyway Logistics S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 43, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 123.445.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*SKYWAY LOGISTICS S.à.r.l.*

Talia PEREZ

Gérante

Référence de publication: 2008041272/795/15.

Enregistré à Luxembourg, le 21 mars 2008, réf. LSO-CO06329. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080045062) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2008.

---

**Vega Investments & Co S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 65.668.

Il résulte de la réunion du Conseil d'Administration qui s'est tenue à Luxembourg, en date du 1<sup>er</sup> février 2008, que le Conseil d'Administration a pris, à l'unanimité des voix, l'unique résolution suivante:

*Première et unique résolution*

Le Conseil d'Administration prend acte de, et accepte la démission présentée par Monsieur Davide MURARI de sa fonction d'administrateur de la société. Le Conseil d'Administration décide de coopter en son sein, et ce avec effet immédiat, Monsieur Vincent THILL, employé privé, demeurant à 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Davide MURARI, démissionnaire. L'administrateur coopté termine le mandat de son prédécesseur qui expirera à l'assemblée générale de l'an 2011.

En conformité avec la loi, l'Assemblée Générale des Actionnaires procédera, lors de sa prochaine réunion, à la nomination définitive.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8/02/2008.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Olivier CONRARD / Vincent THILL

*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2008041387/43/24.

Enregistré à Luxembourg, le 5 mars 2008, réf. LSO-CO01260. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080044552) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2008.

**Fransiscus Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-7619 Larochette, 10-12, rue de Medernach.

R.C.S. Luxembourg B 100.442.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mars 2008.

*Pour la société*

Raymonde Gokke

*Le domiciliataire*

Référence de publication: 2008041286/757/15.

Enregistré à Luxembourg, le 19 mars 2008, réf. LSO-CO05705. - Reçu 26,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080044963) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2008.

**BlueBay High Yield Investments (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 5.000.000,00.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 105.398.

In the year two thousand and six, on the nineteenth day of October.

Before Us, Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Mersch, (Luxembourg).

There appeared:

The BlueBay High Yield (Master) Fund Limited, an investment company incorporated under the laws of The Cayman Islands, having its registered office at PO Box 309 GT, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, British West Indies,

duly represented by Maître Henning SCHWABE, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy established on October 18, 2006.

The said proxy, "initialled ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing person, acting in its capacity as sole shareholder of BlueBay High Yield investments (Luxembourg) S.à r.l., a limited liability company, having its registered office at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg B 105.398) (the "Company"), incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg pursuant to a deed of the undersigned notary, on 21 December 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 23 April 2005, number 369, which has been amended for the last time by a deed of the undersigned notary, on 17 March 2006, published in the Memorial of 19 June 2006, number 1190, has required the undersigned notary to state its resolutions as follows:

*First resolution*

The sole shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of one million nine hundred eighty-seven thousand Euro (EUR 1,987,000.-) so as to raise it from three million thirteen thousand Euro (EUR 3,013,000.-) to five million Euro (EUR 5,000,000.-) by the issue of one thousand nine hundred eighty-seven (1,987) new shares, each having a par value of one thousand Euro (EUR 1,000.-).

The one thousand nine hundred eighty-seven (1,987) new shares are subscribed by The BlueBay High Yield (Master) Fund Limited, an investment company incorporated under the laws of The Cayman Islands, having its registered office at PO Box 309 GT, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, British West Indies, here represented by Maître Henning Schwabe, prenamed, by virtue of the aforementioned proxy.

The one thousand nine hundred eighty-seven (1,987) new shares have been fully paid up in cash by the subscriber so that the total sum of one million nine hundred eighty-seven thousand Euro (EUR 1,987,000.-) is at the free disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary.

*Second resolution*

As a result of the foregoing resolution, the first sentence of Article 6 of the Articles of Incorporation of the Company shall be corrected and henceforth read as follows:

"The share capital is fixed at five million Euro (EUR 5,000,000.-) represented by five thousand (5,000) shares with a par value of one thousand Euro (EUR 1,000.-) each."

There being no further business on the agenda, the meeting is closed.

*Estimate of costs*

The value of expenses, costs, remunerations or charges of any form whatsoever which shall be borne by the Company or are charged to the Company as a result of this extraordinary general meeting is estimated at approximately twenty-four thousand five hundred euro.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the person appearing signed together with the notary the present deed.

**Follows the French translation:**

L'an deux mille six, le dix-neuf octobre.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Mersch (Luxembourg).

A comparu:

The BlueBay High Yield (Master) Fund Limited, une société d'investissement créée sous la loi des Iles Cayman, ayant son siège social à PO Box 309 GT, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, British West Indies,

dûment représentée par Maître Henning SCHWABE, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 18 octobre 2006.

La procuration signée "ne varietur" par le comparant et le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, agissant en sa qualité de seul et unique associé de BlueBay High Yield Investments (Luxembourg) S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg B 105.398) (la "Société"), constituée sous la loi du Grand-Duché de Luxembourg suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 21 décembre 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 23 avril 2005, numéro 369, dont les statuts furent modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 17 mars 2006, publié au dudit Mémorial C numéro 1190 du 19 juin 2006, a requis le notaire instrumentant de constater les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de un million neuf cent quatre-vingt-sept mille Euros (EUR 1.987.000,-) pour le porter de trois millions treize mille Euros (EUR 3.013.000,-) à cinq millions

Euros (EUR 5.000.000,-) par l'émission de mille neuf cent quatre-vingt-sept (1.987) parts sociales nouvelles, chacune d'une valeur nominale de mille Euros (EUR 1.000,-).

Les mille neuf cent quatre-vingt-sept (1.987) parts sociales nouvelles sont souscrites par The BlueBay High Yield (Master) Fund Limited, une société d'investissement créée sous la loi des Iles Cayman, ayant son siège social à PO Box 309 GT, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, British West Indies, ici représentée par Maître Henning SCHWABE, prénommé, en vertu de la procuration dont mention ci-avant.

Les mille neuf cent quatre-vingt-sept (1.987) parts sociales nouvelles ont été entièrement libérées en espèces par le souscripteur, de sorte que la somme de un million neuf cent quatre-vingt-sept mille Euros (EUR 1.987.000,-) se trouve à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en est justifié au notaire instrumentant.

#### *Deuxième résolution*

En conséquence de la résolution qui précède, la première phrase de l'article 6 des Statuts de la Société sera modifiée et aura désormais la teneur suivante:

"Le capital social est fixé à cinq millions Euros (EUR 5.000.000,-) représenté par cinq mille (5.000) parts sociales d'une valeur nominale de mille Euros (EUR 1.000,-) chacune."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de cette assemblée générale extraordinaire est estimé à environ vingt-quatre mille cinq cents Euros.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: H. SCHWABE et H. HELLINCKX.

Enregistré à Mersch, le 30 octobre 2006, Volume 438 folio 64 case 8. — Reçu dix-neuf mille huit cent soixante-dix euros 1% = 19.870.- EUR

*Le Receveur (signé): A. MULLER.*

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 13 novembre 2006.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2008041310/242/103.

(080045083) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2008.

### **K-Botte S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5720 Aspelt, 1, Um Klaeppchen.

R.C.S. Luxembourg B 130.790.

#### *Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue au siège le 17 mars 2008*

Il résulte de la liste de présence des associés:

Monsieur WISSENMEYER Daniel, né à Strasbourg (France) le 3 août 1967 demeurant à L-5720 Aspelt, 1 um Klaeppchen,

Madame WISSENMEYER-CHIARELLO Antoniella, née à Luxembourg le 10 mars 1970 demeurant à L-5720 Aspelt, 1 um Klaeppchen,

Monsieur GILSON Kim, né à Bombay (Inde) le 28 novembre 1970 demeurant à F-57570 Mondorff, 1, rue d'Altwies, sont présents et représentent l'intégralité du capital social de la K-BOTTE, constituée suivant acte reçu par le notaire Léon Thomas Metzler dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, en date du 3 août 2007, publié au Mémorial C de 2007, page 100837, inscrite au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B numéro 130.790, agissant en lieu et place de l'assemblée extraordinaire a pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

Monsieur Daniel Wissenmeyer, prédit, déclare par les présentes céder et transporter à Monsieur Francesco Chiarello, ici présent et ce acceptant, vingt-cinq (25) parts sociales lui appartenant dans la société à responsabilité limitée K-BOTTE, S.à r.l.

Cette cession de parts a eu lieu moyennant l'euro symbolique.

*Deuxième résolution*

Madame Antonella Chiarello, prédite, déclare par les présentes céder et transporter à Monsieur Salvatore Chiarello, ici présent et ce acceptant, vingt-cinq (25) parts sociales lui appartenant dans la société à responsabilité limitée K-BOTTE, S.à r.l.

Cette cession de parts a eu lieu moyennant l'euro symbolique.

*Troisième résolution*

Monsieur Kim Gilson, prédit, déclare par les présentes céder et transporter à Monsieur Francesco Chiarello, ici présent et ce acceptant, cinq (5) parts sociales lui appartenant dans la société à responsabilité limitée K-BOTTE, S.à r.l.

Cette cession de parts a eu lieu moyennant l'euro symbolique.

*Quatrième résolution*

Monsieur Kim Gilson, prédit, déclare par les présentes céder et transporter à Monsieur Salvatore Chiarello, ici présent et ce acceptant, cinq (5) parts sociales lui appartenant dans la société à responsabilité limitée K-BOTTE, S.à r.l.

Cette cession de parts a eu lieu moyennant l'euro symbolique.

Ces parts sociales ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille quatre cents euros (EUR 12.400,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ce que les associés reconnaissent mutuellement.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Signé: Daniel Wissenmeyer, Antonella Wissenmeyer, Kim Gilson, Francesco Chiarello, Salvatore Chiarello.

Signatures.

Référence de publication: 2008041645/8100/44.

Enregistré à Luxembourg, le 25 mars 2008, réf. LSO-CO06939. - Reçu 91,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080044997) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2008.

---

**SJ Properties Chocolate LuxCo2 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 121.381.

Il est noté que les noms exacts des administrateurs de la Société sont Brandur Thor Ludwig, Guðmundur Bjorn Arnason et Ragnhildur Gudmundsdottir.

Luxembourg, le 11 mars 2008.

*Pour la société*

TMF Management Luxembourg S.A.

*Domiciliaire*

Signatures

Référence de publication: 2008041345/805/16.

Enregistré à Luxembourg, le 20 mars 2008, réf. LSO-CO05907. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080044659) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2008.

---

**LGIG 2 Property C1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 102.300,00.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 130.339.

**EXTRAIT**

Il résulte d'une résolution de l'associé unique prise en date du 22 février 2008 que Mr Laurent Bélik a démissionné de ses fonctions de gérant de la société avec effet au 23 février 2008.

Pour extrait aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société  
Signature  
Un mandataire

Référence de publication: 2008041347/2570/17.

Enregistré à Luxembourg, le 19 mars 2008, réf. LSO-CO05622. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080043848) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2008.

**C.P.E. Lux S.A., Construction Promotion et Engineering Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9514 Wiltz, 50, rue des Charretiers.

R.C.S. Luxembourg B 102.518.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 25 février 2008.

Pour la société  
Anja HOLTZ  
Notaire, Wiltz

Référence de publication: 2008041750/2724/13.

(080044583) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2008.

**Staring Capital GP Partners S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 90.186.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée générale ordinaire du 3 octobre 2007*

L'Assemblée renouvelle les mandats des membres du Conseil de Surveillance: Mr Nicholas GILL, demeurant 6pthall Avenue 25, 2nd floor in EC2R 7BP London, Mr Stephen PYNE, demeurant 6pthall Avenue 25, 2nd floor in EC2R 7BP London, Mr Jerome SILVEY, demeurant West Putman Avenue 591 in 06830 Greenwich (Connecticut) and Mr Ellis RINALDI, demeurant West Putman Avenue 591 in 06830 Greenwich (Connecticut). Ces mandats prendront fin lors de l'assemblée qui se tiendra en 2013.

Luxembourg, le 3 octobre 2007.

Pour extrait conforme  
Pour la société  
Orangefield Trust (Luxembourg) S.A.  
Signatures  
Un mandataire

Référence de publication: 2008041454/655/21.

Enregistré à Luxembourg, le 13 mars 2008, réf. LSO-CO03882. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080044684) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2008.

**Alufast Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 81.792.

Il résulte d'un contrat de cession de parts en date du 6 décembre 2007 que le capital social est réparti comme suit:

M. Sahin Celik . . . . .	5 parts
M. Claude Suissa . . . . .	4 parts
Mme Siham Felchou . . . . .	1 part
Total (Dix parts sociales) . . . . .	10 parts

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société  
PKF WEBER & BONTEMPS, s.à r.l.  
Réviseurs d'entreprises  
Signatures

Référence de publication: 2008041350/592/19.

Enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 2008, réf. LSO-CM04250. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080044735) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2008.

**Seeker Rekees S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 354.750,00.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 112.802.

—  
*Extrait des décisions de l'associé unique prises en date du 6 mars 2008*

- La démission de M. Pascal Leclerc en tant que gérant de la société a été acceptée avec effet au 14 janvier 2008,
- La démission de M. David Jeffreys en tant que gérant de la société a été acceptée avec effet au 26 février 2008
- La démission de M. Déon Van Der Ploeg en tant que gérant de la société a été acceptée avec effet au 3 mars 2008.
- M. Andreas Demmel, né le 11 avril 1969 à Munich (Allemagne), résidant professionnellement au 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, a été nommé gérant de la société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Le conseil de gérance se compose désormais comme suit:

M. Fredrik Arneborn, M. Andreas Demmel, M. Karl Heinz Horrer, M. Erlend Smith, M. Brian McMahon and M. Michael Newton.

Pour la société  
Signature  
Un mandataire

Référence de publication: 2008041358/1649/22.

Enregistré à Luxembourg, le 20 mars 2008, réf. LSO-CO05980. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080044771) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2008.

**Apsys Investment Russia S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 135.489.

—  
EXTRAIT

Il résulte du contrat de transfert de parts sociales signé en date du 4 février 2008 que les parts sociales de la société de EUR 25,- chacune, seront désormais réparties comme suit:

DESIGNATION DE L'ASSOCIE	NOMBRE DE PARTS SOCIALES
Apsys Investment S.à r.l., 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg . . . . .	250
Centrum Leto S.à r.l., 4, rue Dicks, L-1417 Luxembourg . . . . .	250
TOTAL . . . . .	500

Luxembourg, le 15 février 2008.

Bart Zech  
Gérant

Référence de publication: 2008041359/724/22.

Enregistré à Luxembourg, le 21 mars 2008, réf. LSO-CO06415. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080044782) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2008.

**Promergy S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1249 Luxembourg, 3, rue du Fort Bourbon.  
R.C.S. Luxembourg B 87.431.

*Extrait des délibérations de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue au siège social de la société en date du 27 février 2008, à 12h00*

Après délibération, l'Assemblée, à l'unanimité, décide:

1. De transférer le siège social de la société vers L-1249 Luxembourg, 3, rue du Fort Bourbon.
2. D'accepter la démission de Mesdames Danièle MARTIN et Gabriele SCHNEIDER et de Monsieur Lou HUBY de leur fonction d'administrateur de la société;
3. De nommer au fonction d'administrateur les personnes suivantes, leur mandat expirant lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2012:
  - Monsieur Jean-Yves Moine, Directeur de sociétés, demeurant à F-92410 Ville d'Avray, bât A, 35, rue St Cloud né à Fouban (Cameroun) le 13 février 1950.
  - Monsieur XU XIAO HUA, directeur de sociétés, demeurant 10A-C, No. 1 Dan Yuan, No.1 Hao Lou, Guan Cheng Bei Yuan, Ma Dian, Hai Dian District 100088, Beijing, Chine né à Sichuan (Chine) le 15 janvier 1954.
4. D'accepter la démission de Monsieur Pierre SCHMIT de sa fonction de commissaire aux comptes de la société;
5. De nommer en remplacement du commissaire aux comptes démissionnaire, la société FIDUCIAIRE DEFLORENNE & ASSOCIES S.à r.l., société établie et ayant son siège social à L-1249 Luxembourg, 3, rue du Fort Bourbon et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 111495, son mandat expirant lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2012.
6. De renouveler le mandat d'administrateur de Monsieur Raphaël DAYAN pour une nouvelle période prenant fin lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2012.

Pour extrait conforme

Pour réquisition

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2008041698/5863/32.

Enregistré à Luxembourg, le 19 mars 2008, réf. LSO-CO05732. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080043789) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2008.

**Multiplex Aylesbury Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 131.229.

EXTRAIT

- En date du 12 février 2008, l'actionnaire Multiplex Developments 1 Malta Limited a changé de dénomination sociale et s'appelle désormais Multiplex Malta Aylesbury Limited.

Luxembourg, le 11 mars 2008.

Pour extrait conforme

Bart Zech

Référence de publication: 2008041361/724/16.

Enregistré à Luxembourg, le 21 mars 2008, réf. LSO-CO06418. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080044847) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2008.

**NRJIA Energy Investments Advise s.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-8041 Strassen, 65, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 137.208.

STATUTS

L'an deux mille huit, le six mars.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

## A COMPARU:

Monsieur Rudi VOETS, ingénieur géologue, né à Sint-Truiden (Belgique) le 8 avril 1955, demeurant à B-2930 Brasschaat (Belgique), 372, Bredabaan.

Lequel comparant a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle qu'il va constituer.

### **Titre I<sup>er</sup> : Raison sociale, objet, siège, durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes, entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, par la loi du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée et leurs lois modificatives, ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La société a pour objet la réalisation de toutes prestations de conseil économique, plus particulièrement dans le domaine de l'Energie et toutes prestations de conseil et de service concernant l'organisation, le fonctionnement de la structuration d'entreprises actives dans le domaine de l'Energie, ainsi que l'exercice de toutes activités accessoires à cet objet.

Par ailleurs, la société a également pour objet l'acquisition de participations, d'intérêts et de parts sociales sous toutes les formes, que ce soit au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger, ainsi que la gestion de ces participations, intérêts et parts sociales. La société pourra notamment acquérir par voie de souscription, d'achat, d'échange ou autrement toutes valeurs, actions ou autres instruments de participation, titres, obligations, certificats de dépôt et autres instruments obligataires, et plus généralement tous titres ou instruments financiers émis par toutes entités publiques ou privées généralement quelconques.

La société pourra acquérir, louer ou faire développer tous biens immobiliers, que ce soit au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

La société pourra opérer toutes transactions commerciales ou financières. Elle pourra rendre tous services aux sociétés du groupe ou à des sociétés filiales détenues directement ou indirectement, et notamment conseiller et prêter son concours en toutes choses à toutes sociétés filiales détenues directement ou indirectement.

La société pourra emprunter sous toutes les formes, excepté par voie d'offre publique. Elle pourra émettre, par voie de placement privé uniquement, tous billets, obligations et instruments obligataires et tous types de titres obligataires et/ou valeurs. La société pourra prêter des fonds à ses filiales ou à toutes sociétés affiliées, y compris le produit de tous emprunts et/ou de toute émission de titres obligataires. Elle pourra également donner des garanties et accorder des cautions en faveur de tiers aux fins de garantir ses obligations propres ou celles de ses filiales, sociétés affiliées ou autres personnes physiques ou morales. La société pourra également nantir, transférer, grever ou autrement créer des cautions sur tout ou partie de ses avoirs.

La société pourra de manière générale utiliser toutes techniques et tous instruments liés à ses investissements dans un but de gestion efficace, y compris toutes techniques et tous instruments destinés à couvrir la société contre tous risques de crédit, de change, de taux d'intérêts et autres.

La société pourra faire toutes opérations commerciales et/ou financières relatives à des investissements directs ou indirects dans des biens mobiliers ou immobiliers.

D'une manière générale, elle pourra prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et exécuter toutes opérations qu'elle jugera utiles pour l'accomplissement et le développement de son objet.

**Art. 3.** La société prend la dénomination de "NRJIA Energy Investments Advise s.à r.l."

**Art. 4.** Le siège social est établi à Strassen.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés.

La société pourra établir des filiales et des succursales aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 5.** La durée de la société est illimitée.

Chacun des associés aura cependant la faculté de dénoncer sa participation moyennant préavis de six mois à donner par lettre recommandée à ses co-associés.

### **Titre II: Capital social, apports, parts sociales**

**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (€ 12.500.-), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (€ 125.-) chacune.

Lorsque, et aussi longtemps que toutes les parts sociales sont réunies entre les mains d'un seul associé, la société sera considérée comme une société à responsabilité limitée unipersonnelle conformément à l'article 179 (2) de la loi sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2 de la même loi sont d'application.

**Art. 7.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

**Art. 8.** La cession de parts sociales doit être constatée par un acte notarié ou sous seing privé.

Elle n'est opposable à la société et aux tiers qu'après avoir été notifiée à la société ou acceptée par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

**Art. 9.** En cas de décès d'un associé, gérant ou non gérant, la société ne sera pas dissoute et elle continuera entre les associés survivants et les héritiers de l'associé décédé.

L'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un quelconque des associés ne met pas fin à la société.

**Art. 10.** Chaque part est indivisible à l'égard de la société. Les propriétaires indivis sont tenus de se faire représenter auprès de la société par un seul d'entre eux ou un mandataire commun choisi parmi les associés.

Les droits et obligations attachés à chaque part la suivent dans quelques mains qu'elle passe. La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux présents statuts.

Les héritiers et créanciers d'un associé ne peuvent sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la société ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

### **Titre III: Gérance**

**Art. 11.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants nommés par l'assemblée des associés à la majorité du capital social et pris parmi les associés ou en dehors d'eux.

L'acte de nomination fixera la durée de leurs fonctions et leurs pouvoirs.

Les associés pourront à tout moment décider de la même majorité la révocation du ou des gérants pour causes légitimes, ou encore pour toutes raisons quelles qu'elles soient, laissées à l'appréciation souveraine des associés moyennant observation toutefois, en dehors de la révocation pour causes légitimes, du délais de préavis fixé par le contrat d'engagement ou d'un délai de préavis de deux mois.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour faire et autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérants ont la signature sociale et ils ont le droit d'ester en justice au nom de la société tant en demandant qu'en défendant.

**Art. 12.** Le décès du ou des gérants ou leur retrait, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la société.

Les héritiers ou ayants-cause du ou des gérants ne peuvent en aucun cas faire apposer des scellés sur les documents et registres de la société, ni faire procéder à un inventaire judiciaire des valeurs sociales.

### **Titre IV: Décisions et assemblées générales**

**Art. 13.** Les décisions des associés sont prises en assemblée générale ou encore par un vote écrit sur le texte des résolutions à prendre et qui sera communiqué par lettre recommandée par la gérance aux associés.

Le vote écrit devra dans ce dernier cas être émis et envoyé à la société par les associés dans les quinze jours de la réception du texte de la résolution proposée.

**Art. 14.** A moins de dispositions contraires prévues par les présents statuts ou par la loi, aucune décision n'est valablement prise que pour autant qu'elle ait été adoptée par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si ce quorum n'est pas atteint à la première réunion ou lors de la consultation par écrit, les associés sont convoqués ou consultés une seconde fois, par lettre recommandée, et les décisions sont prises à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représenté.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Si la société ne compte qu'un seul associé, ses décisions sont inscrites sur un registre tenu au siège social de la société.

**Art. 15.** Les décisions sont constatées dans un registre de délibérations tenu par la gérance au siège social et auquel seront annexées les pièces constatant les votes exprimés par écrit ainsi que les procurations.

### **Titre V: Exercice social, inventaires, répartition des bénéfices**

**Art. 16.** L'exercice social commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

**Art. 17.** Il sera dressé à la fin de l'exercice social un inventaire général de l'actif et du passif de la société et un bilan résumant cet inventaire. Chaque associé ou son mandataire muni d'une procuration écrite pourront prendre au siège social communication desdits inventaire et bilan.

**Art. 18.** Les produits de la société, constatés par l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, des charges sociales, de tous amortissements de l'actif social et de tous comptes de provisions pour risques commerciaux ou autres, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net il sera prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce qu'il ait atteint le dixième du capital social.

Le solde du bénéfice sera à la disposition des associés qui décideront de son affectation ou de sa répartition.

S'il y a des pertes, elles seront supportées par tous les associés dans les proportions et jusqu'à concurrence de leurs parts sociales.

#### **Titre VI: Dissolution, liquidation**

**Art. 19.** En cas de dissolution anticipée, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

**Art. 20.** Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts seront réglées conformément à la loi du 18 septembre 1933 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

##### *Disposition transitoire*

Exceptionnellement le premier exercice social commence en date de ce jour et finit le 31 décembre 2008.

##### *Souscription et libération*

Les cent (100) parts sociales sont toutes souscrites par l'associé unique Monsieur Rudi VOETS, préqualifié.

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (€ 12.500.-) se trouve à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné qui le constate expressément.

##### *Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société et qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élèvent approximativement à mille euros (€ 1.000.-).

##### *Assemblée générale extraordinaire*

La comparante ci-avant désignée, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

- 1.- Monsieur Rudi VOETS, préqualifié, est nommé gérant unique de la société pour une durée indéterminée.
- 2.- La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant unique.
- 3.- Le siège social est établi à L-8041 Strassen, 65, rue des Romains.

Le notaire instrumentant a rendu attentif le comparant au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par le comparant.

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, celui-ci a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: VOETS, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 12 mars 2008. Relation: CAP/2008/740. — Reçu soixante-deux euros cinquante cents, 0,2% = 62,50.

*Le Receveur ff. (signé): ENTRINGER.*

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 20 mars 2008.

Alex WEBER.

Référence de publication: 2008041360/236/158.

(080044957) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2008.

#### **Decotra S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8011 Strassen, 195, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 59.627.

Je vous prie de noter par la présente ma démission de mon poste de gérante technique de votre société Decotra sàrl (n° RCS Luxembourg B 59.627), et ce, avec effet à ce jour.

Strassen, le 12 février 2008.

Madame ZHOU Min.

Référence de publication: 2008041362/1058/12.

Enregistré à Luxembourg, le 25 février 2008, réf. LSO-CN06656. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080043590) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2008.

**Merrill Lynch Luxembourg Capital Funding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 25.000,00.**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 106.419.

—  
EXTRAIT

Monsieur Richard STRUDWICK a démissionné de son poste de gérant de la société Merrill Lynch Luxembourg Capital Funding S.à r.l.

En date du 26 février 2008, l'associé unique a décidé de nommer Monsieur Keith PEARSON en remplacement de Monsieur Richard STRUDWICK.

Dès lors, le Conseil de Gérance se compose de:

John G. SHANE, Global Head of Funding and Liquidity, né le 31 mai 1960 à Sudbury, Canada, avec adresse au 4, World Financial Center, New York, N.Y. 10080, U.S.A.;

Steen FOLDBERG, Managing Director, Merrill Lynch Luxembourg, né le 11 mai 1959 à Hørsholm, Danemark, avec adresse au 296, avenue G. Diederich, L-1420 Luxembourg;

Paul Damien BYRNE, Treasurer, né le 29 août 1968 à Dublin, Irlande, avec adresse à Kilgorman House, Lower Kilowen, Arklow, County Wicklow, Irlande;

Marco STAUFFACHER, Bank Officer, né le 26 août 1979 à Zurich, Suisse, avec adresse à Chilenholzstrasse 11, 8907 Wettwil, Suisse;

Keith PEARSON, Director, né le 25 mars 1955 à Duddington, Angleterre, avec adresse au 2, King Edward Street, London, EC1A 1HQ, Angleterre.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mars 2008.

*Pour MERRILL LYNCH LUXEMBOURG CAPITAL FUNDING S.à r.l*

Signature

Référence de publication: 2008041647/267/30.

Enregistré à Luxembourg, le 19 mars 2008, réf. LSO-CO05647. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080044915) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2008.

---

**Global Garden Products C S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 18.803.900,00.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 96.507.

—  
EXTRAIT

Il résulte de la résolution de l'associé unique en date du 17 décembre 2007:

1. que la démission de M. Bart Zech en tant que gérant est acceptée avec effet au 17 décembre 2007.
2. que M. Massimo Longoni, avec adresse au 10, rue Mathieu Lambert Schrobilgen, L-2526 Luxembourg a été nommé nouveau gérant avec effet au 17 décembre 2007.

Luxembourg, le 17 décembre 2007.

Bart Zech.

Référence de publication: 2008041363/724/16.

Enregistré à Luxembourg, le 21 mars 2008, réf. LSO-CO06417. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080044850) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2008.

---

**autos-eb S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1661 Luxembourg, 7, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 100.902.

—  
Réquisition: démission du Commissaire aux Comptes

Par la présente, la société FIDUCIAIRE D'ORGANISATION, DE REVISION ET D'INFORMATION DE GESTION (F.O.R.I.G.) S. c, représentée par Mr Carlo Wetzel, démissionne avec effet immédiat de son mandat de Commissaire aux Comptes auprès de la société autos-eb S.A., RCS: B 100 902, sans siège actuellement connu.

Fait à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2008.

F.O.R.I.G. S.c.

Carlo Wetzel

Référence de publication: 2008041366/4906/16.

Enregistré à Luxembourg, le 3 mars 2008, réf. LSO-CO00562. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080044885) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2008.

**AB Pedicure s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1424 Luxembourg, 8, rue André Duchscher.

R.C.S. Luxembourg B 137.209.

—  
STATUTS

L'an deux mille huit, le six mars.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

ONT COMPARU:

1.- Monsieur Joseph LAMPARSKI, commerçant, né à Hunsdorf-Schwanenthal le 25 août 1941, demeurant à L-1913 Luxembourg, 21, rue Léandre Lacroix.

2.- Madame Marie-Jeanne WILWERT, pédicure médicale, née à Esch-sur-Alzette le 28 décembre 1958, demeurant à L-4151 Esch-sur-Alzette, 3, rue Ernie Reitz.

Lesquels comparants ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils vont constituer entre eux.

**Art. 1<sup>er</sup>.** La société prend la dénomination de "AB PEDICURE s.à r.l."

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Luxembourg; il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés.

La société pourra établir des filiales et des succursales aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 3.** La société a pour objet l'exploitation d'un salon de beauté avec pédicure médicale ainsi que toutes les activités qui s'y rattachent.

La société est autorisée à contracter des emprunts pour son propre compte et à accorder tous cautionnements ou garanties.

D'une façon générale, elle pourra effectuer toutes opérations commerciales, financières, mobilières ou immobilières qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet.

**Art. 4.** La société est constituée pour une durée indéterminée.

Chacun des associés aura la faculté de dénoncer sa participation moyennant préavis de six mois à donner par lettre recommandée à ses co-associés.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (€ 12.500.-), divisé en cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (€ 125.-) chacune.

**Art. 6.** Les parts sociales ne sont cessibles entre vifs à des tiers non-associés qu'avec le consentement préalable des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément préalable des propriétaires de parts sociales représentant au moins les trois-quarts des droits appartenant aux survivants.

En cas de cession, la valeur d'une part est évaluée sur base des trois derniers bilans de la société.

**Art. 7.** La cession de parts sociales doit être constatée par un acte notarié ou sous seing privé.

Elle n'est opposable à la société et aux tiers qu'après avoir été notifiée à la société ou acceptée par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

**Art. 8.** En cas de décès d'un associé, gérant ou non gérant, la société ne sera pas dissoute et elle continuera entre les associés survivants et les héritiers de l'associé décédé.

L'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un quelconque des associés ne met pas fin à la société.

**Art. 9.** Chaque part est indivisible à l'égard de la société. Les propriétaires indivis sont tenus de se faire représenter auprès de la société par un seul d'entre eux ou un mandataire commun choisi parmi les associés.

Les droits et obligations attachés à chaque part la suivent dans quelques mains qu'elle passe. La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux présents statuts.

Les héritiers et créanciers d'un associé ne peuvent sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la société ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

**Art. 10.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants nommés par l'assemblée des associés à la majorité du capital social et pris parmi les associés ou en dehors d'eux.

L'acte de nomination fixera la durée de leurs fonctions et leurs pouvoirs.

Les associés pourront à tout moment décider de la même majorité la révocation du ou des gérants pour causes légitimes, ou encore pour toutes raisons quelles qu'elles soient, laissées à l'appréciation souveraine des associés moyennant observation toutefois, en dehors de la révocation pour causes légitimes, du délai de préavis fixé par le contrat d'engagement ou d'un délai de préavis de deux mois.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour faire et autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérants ont la signature sociale et ils ont le droit d'ester en justice au nom de la société tant en demandant qu'en défendant.

**Art. 11.** Le décès du ou des gérants ou leur retrait, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la société.

Les héritiers ou ayants-cause du ou des gérants ne peuvent en aucun cas faire apposer des scellés sur les documents et registres de la société, ni faire procéder à un inventaire judiciaire des valeurs sociales.

**Art. 12.** Les décisions des associés sont prises en assemblée générale ou encore par un vote écrit sur le texte des résolutions à prendre et qui sera communiqué par lettre recommandée par la gérance aux associés.

Le vote écrit devra dans ce dernier cas être émis et envoyé à la société par les associés dans les quinze jours de la réception du texte de la résolution proposée.

**Art. 13.** A moins de dispositions contraires prévues par les présents statuts ou par la loi, aucune décision n'est valablement prise que pour autant qu'elle ait été adoptée par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si ce quorum n'est pas atteint à la première réunion ou lors de la consultation par écrit, les associés sont convoqués ou consultés une seconde fois, par lettre recommandée, et les décisions sont prises à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représenté.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

**Art. 14.** Les décisions sont constatées dans un registre de délibérations tenu par la gérance au siège social et auquel seront annexées les pièces constatant les votes exprimés par écrit ainsi que les procurations.

**Art. 15.** L'exercice social commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

**Art. 16.** Il sera dressé à la fin de l'exercice social un inventaire général de l'actif et du passif de la société et un bilan résumant cet inventaire. Chaque associé ou son mandataire muni d'une procuration écrite pourront prendre au siège social communication desdits inventaire et bilan.

**Art. 17.** Les produits de la société, constatés par l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, des charges sociales, de tous amortissements de l'actif social et de tous comptes de provisions pour risques commerciaux ou autres, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net il sera prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce qu'il ait atteint le dixième du capital social.

Le solde du bénéfice sera à la disposition des associés qui décideront de son affectation ou de sa répartition.

S'il y a des pertes, elles seront supportées par tous les associés dans les proportions et jusqu'à concurrence de leurs parts sociales.

**Art. 18.** En cas de dissolution anticipée, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

**Art. 19.** Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts seront réglées conformément à la loi du 18 septembre 1933 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

#### *Souscription et libération*

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

1) Monsieur Joseph LAMPARSKI, préqualifié, soixante-seize parts sociales . . . . .	76
2) Madame Marie-Jeanne WILWERT, préqualifiée, vingt-quatre parts sociales . . . . .	24
Total cent parts sociales . . . . .	100

Les parts sociales ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (€ 12.500.-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

45022

*Disposition transitoire*

Exceptionnellement le premier exercice prend cours le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2008.

*Frais*

Le montant des frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution, est évalué sans nul préjudice à mille euros (€ 1.000.-).

*Assemblée générale extraordinaire*

Ensuite, les comparants représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité des voix les décisions suivantes:

1) Madame Marie-Jeanne WILWERT, préqualifiée, est nommée gérante technique de la société pour une durée indéterminée.

2) Monsieur Joseph LAMPARSKI, préqualifié, est nommé gérant administratif de la société pour une durée indéterminée.

3) La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de la gérante technique jusqu'à un montant de mille deux cent cinquante euros (€ 1.250.-).

Pour tout engagement dépassant le montant de mille deux cent cinquante euros (€ 1.250.-), la société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de la gérante technique et du gérant administratif.

4) Le siège social est fixé à L-1424 Luxembourg, 8, rue Duchscher.

Le notaire instrumentant a rendu attentifs les comparants au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: LAMPARSKI, WILWERT, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 12 mars 2008, Relation: CAP/2008/741. — Reçu soixante-deux euros cinquante cents (62,50 €).

*Le Receveur ff. (signé): ENTRINGER.*

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 20 mars 2008.

Alex WEBER.

Référence de publication: 2008041368/236/130.

(080044970) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2008.

---

**BM 17 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faiencerie.

R.C.S. Luxembourg B 132.160.

—  
EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire du 3 mars 2008 que la société DOMY PARTNERS LLC, ayant son siège social à 46 State Street 3rd Floor, Albany, New York, NY 12207 (USA), a été nommée commissaire en remplacement de Mayfair Trust Sàrl, démissionnaire.

Le nouveau commissaire reprendra le mandat de son prédécesseur.

Luxembourg, le 10 mars 2008.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2008041367/5878/17.

Enregistré à Luxembourg, le 13 mars 2008, réf. LSO-CO04072. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080044382) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2008.

---

**Overseas Management Company (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 20, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 51.132.

—  
*Assemblée générale extraordinaire du 1<sup>er</sup> octobre 2007*

Les soussignés, Messieurs RAUL ESTRYPEAUT BARRIOS et ARTURO MÜLLER administrateurs de la société OVERSEAS MANAGEMENT COMPANY (Luxembourg) S. à r. l. ont pris à ce jour les décisions suivantes:

- 1 -

Acceptation de la démission des Mesdames Irma HERRERA, 8, rue de l'Ancien Port, 1211 Genève 21 et Elida De COHEN, Via Espana 122, Elvira Mendez Street, Panama, Republic of Panama, de leurs fonctions comme gérantes de la société.

- 2 -

De nommer comme nouvelle gérante technique de la société OVERSEAS MANAGEMENT COMPANY (Luxembourg) Sarl, Madame Célia PINTO, 128, rue de la Libération, L-3511 Dudelange avec pouvoir de signature individuelle.

- 3 -

De nommer Mesdames Eileen Marie MARQUEZ, 122 Via Espana, Elvira Mendez Street Panama, Republic of Panama et Lillian DE ORILLAC, Via Espana 122, Elvira Mendez Street, Panama, Republic of Panama, en tant que gérantes de la société avec pouvoir de signature individuelle.

- 4 -

De confirmer le fait que les Messieurs Raul ESTRYPEAUT BARRIOS et Arturo MÜLLER, Via Espana, Elvira Mendez Street, Panama, Republic of Panama, agissent à titre de gérant avec pouvoir de signature individuelle avec effet au 3 septembre 2007.

- 5 -

De prendre acte du changement de raison sociale du Partenaire, OMC International Group, Inc., antérieurement connue sous la dénomination de OMC International Group Ltd, avec effet au 8 août 2003. Une copie du certificat de modification de la raison sociale est jointe au présent procès-verbal.

- 6 -

De notifier le Registre de Commerce quant au changement de raison sociale de OMC International Group Ltd, devenue OMC International Group, Inc.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> octobre 2007.

Raul Estrypeaut BARRIOS / Arturo MÜLLER  
*Président de l'assemblée / Secrétaire de l'assemblée*

Référence de publication: 2008041656/808/37.

Enregistré à Diekirch, le 4 janvier 2008, réf. DSO-CM00031. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080044977) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2008.

---

**La Romaine S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 130.534.

—  
Constituée en date du 23 juillet 2007 suivant acte reçu par M<sup>e</sup> Emile SCHLESSER, notaire de résidence à L-Luxembourg, publiée au Mémorial recueil spécial C N ° 2043 du 20 septembre 2007.

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 31 janvier 2008 que:

- Monsieur Jean FABER, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt, a été nommé président du conseil d'administration.

Luxembourg, le 31 janvier 2008.  
Pour la société LA ROMAINE S.A.  
FIDUCIAIRE FERNAND FABER  
Signature

Référence de publication: 2008041376/687/18.

Enregistré à Luxembourg, le 29 février 2008, réf. LSO-CN09018. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080044409) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2008.

**Calinda Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 117.808.

Constituée en date du 14 juillet 2006 suivant acte reçu par M<sup>e</sup> Emile SCHLESSER, notaire de résidence à L-Luxembourg, publiée au Mémorial recueil spécial C N ° 1747 du 19 septembre 2006.

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 6 février 2008 que:

- Monsieur Jean FABER, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt, a été nommé président du conseil d'administration.

Luxembourg, le 6 février 2008.  
Pour la société CALINDA INVESTMENTS S.A.  
FIDUCIAIRE FERNAND FABER  
Signature

Référence de publication: 2008041380/687/18.

Enregistré à Luxembourg, le 29 février 2008, réf. LSO-CN09016. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080044417) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2008.

**Aristolux Investment Fund Management Company S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 77.526.

*Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue le 14 février 2008 au siège social*

*Résolution unique*

Le conseil d'administration a décidé de coopter comme administrateurs MM. Christophe Langue et Vincenzo Lomonaco en remplacement de MM. François Ries et Jürgen Mertes, démissionnaires. Mme Lascari assumera, à partir de la date de la présente, la fonction de présidente du conseil.

L'Assemblée générale des actionnaires confirmera les différentes nominations lors de la tenue annuelle dans le courant du mois d'avril 2008. Suite à ces changements dûment approuvés par la CSSF, la société se présente comme suit:

*Conseil d'administration:*

Mme Lena Lascari, 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, Présidente  
MM. Christophe Langue, 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, Administrateur  
Vincenzo Lomonaco, 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, Administrateur

Luxembourg, le 19 février 2008.  
EFG Private Bank (Luxembourg) S.A.  
Banque Domiciliataire  
Signature

Référence de publication: 2008041388/1210/24.

Enregistré à Luxembourg, le 3 mars 2008, réf. LSO-CO00549. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080043733) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2008.